



PANORAMA 017
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS





AVANT-PROPOS

COMPTES ANNUELS CERTIFIÉS SELON LES NORMES IPSAS

Les comptes annuels 2017 sont à présent totalement en conformité avec les normes IPSAS et certifiés comme tels, contrairement aux comptes 2015 et 2016, pour lesquels des dispositions transitoires relatives à l'application des normes IPSAS au sein du Domaine des EPF avaient été définies.

La comparaison des comptes annuels 2017 avec l'exercice 2016 est de ce fait rendue difficile par deux évolutions conjuguées: d'une part la mise en conformité complète avec les règles IPSAS mentionnée ci-dessus et d'autre part l'application de la nouvelle norme relative aux engagements nets de prévoyance (IPSAS 39).

Pour la première, c'est l'élargissement du périmètre de consolidation qui présente l'impact le plus important. Depuis le 01.01.2017, toutes les entités dans lesquelles l'EPFL exerce le contrôle (Fondation EPFL Innovation Park (FEIP), Fondation pour les étudiants de l'EPFL (FEE), Société pour le quartier de l'innovation (SQIE) et Société pour le quartier nord de l'EPFL (SQNE)) ou une influence significative (Fondation les Bois Chamblard (FBC), Fondation Campus Biotech Geneva (FCBG), Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne (FCUPL) et Fondation «Institut d'imagerie moléculaire translationnelle» (IIMT)) sont intégrées dans les comptes annuels. L'impact de la consolidation et de l'adoption intégrale des normes comptables IPSAS représente dans le compte de résultat 2017 une augmentation de KCHF 32 075 des revenus d'exploitation et de KCHF 26 894 des charges d'exploitation, ainsi qu'une augmentation du total du bilan de KCHF 420 131 au 01.01.2017.

Le second impact a eu pour effet de baisser considérablement les capitaux étrangers (KCHF 45 995) et d'augmenter les capitaux propres du même montant (valeurs pour le retraitement au 01.01.2017). Les charges de personnel 2017 ont également été impactées à hauteur de KCHF 42 319 par les nouveaux principes comptables relatifs à la présentation des engagements nets de prévoyance (sans impact monétaire).

1000 CHF	2016	2017
Produits d'exploitation	997 485	1 051 190
Ecart par rapport à l'année précédente	2%	5%
Charges d'exploitation	957 328	1 029 486
Ecart par rapport à l'année précédente	3%	6%
Résultat financier	- 1 822	- 8 221
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	- 1 876
Résultat de l'exercice	38 335	11 607
Part des fonds de tiers dans les produits d'exploitation	32%	34%
Charges de personnel dans les produits d'exploitation	62%	64%

COMPTE DE RÉSULTAT

La croissance des produits d'exploitation est due principalement à l'intégration dans le périmètre de consolidation des entités contrôlées (KCHF 32 075) mais aussi à l'augmentation du financement de la Confédération (KCHF 14 601) et des contributions à la recherche, dons et legs (KCHF 7477). Il est utile de rappeler que le financement de la Confédération représente près des deux tiers des revenus de l'EPFL, proportion que l'apport net des entités intégrées globalement ne change que faiblement. La contribution financière de la Confédération est principalement destinée au financement des charges et investissements des opérations et infrastructures de base alors que le dernier tiers (contributions à la recherche, dons et legs, services) a pour vocation principale le financement de projets et de mandats de recherche menés par les scientifiques, doctorants et post-doctorants en particulier.

La hausse des charges d'exploitation est due en grande partie au changement de norme comptable mentionné plus haut et dont l'effet est visible dans les charges de personnel. En-dehors de cet effet unique sur ces dernières, l'effet du périmètre de consolidation se monte à KCHF 5623 alors que l'augmentation très contenue des charges de personnel réelles de l'EPFL seule représente KCHF 3546, soit 0.6%.

La variation du résultat financier est expliquée principalement par les charges de financement nouvellement intégrées (leasing financier) des bâtiments des entités SQIE et SQNE.

La baisse du résultat de l'exercice est donc avant tout imputable aux impacts de l'implémentation des nouvelles normes comptables.

BILAN

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017
Actif circulant	521 901	742 599
Actif immobilisé	691 025	872 346
Total de l'actif	1 212 927	1 614 945
Capitaux de tiers	1 346 405	1 528 531
Réserves de réévaluation	- 433 061	- 270 049
Réserves affectées	170 002	233 267
Réserves libres	162 594	159 758
Autres capitaux propres	- 33 014	- 36 561
Capitaux propres	- 133 478	86 414
Total du passif	1 212 927	1 614 945

Du fait de l'abandon des dispositions transitoires et de l'adoption de la norme IPSAS 39 mentionnés plus haut, le total du bilan a crû de KCHF 420 131 au 01.01.2017. Dans le détail les effets principaux:

- Leasing financier. Les actifs immobilisés ont augmenté de KCHF 226 765 suite à l'intégration de la valeur nette des bâtiments financés par leasing financier (SQIE et SQNE). Ce traitement comptable a eu pour effet une augmentation des capitaux étrangers de KCHF 293 894 et une réduction des capitaux propres de KCHF 67 128.
- Créances issues de transactions sans contrepartie. La présentation séparée de la part court terme de ces créances, représentant KCHF 196 919, a eu pour effet une réduction de l'actif immobilisé et une augmentation de l'actif circulant.

- Droit d'utilisation. La reconnaissance du droit d'utilisation du bâtiment Microcity à Neuchâtel a eu pour effet une augmentation de l'actif immobilisé et des capitaux de tiers de KCHF 62 489.
- Engagements nets de prévoyance. Un basculement de KCHF 45 995 a eu lieu entre capitaux de tiers et capitaux propres.

Dans les capitaux propres, l'augmentation des réserves affectées de KCHF 63 265 s'explique par les éléments principaux suivants:

- Les dons et legs affectés ont progressé de KCHF 6632.
- Les réserves liées à des projets d'enseignement et de recherche ont progressé de KCHF 43 651. Une partie de cette croissance revêt un caractère transitoire car elle concerne le financement encaissé d'avance sur le projet BBP ainsi que pour les projets stratégiques (SFA, Strategic Focus Areas) initiés par le CEPF.

FLUX DE TRÉSORERIE

1000 CHF	2016	2017
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	197 628	60 544
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 78 361	- 50 554
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	- 7 263
Total flux de trésorerie	119 267	2 727

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (KCHF 60 544) est constitué du résultat de l'exercice de KCHF 11 607 corrigé des charges et produits non monétaires dans le compte de résultat (amortissements, etc.) et des rubriques du bilan, liées à l'activité opérationnelle (actif circulant net, fonds de tiers affectés et engagements nets de prévoyance pour l'essentiel). Le flux très important de 2016 découlait principalement de préfinancements de projets de recherche dans lesquels l'EPFL exerce le rôle de leading house (notamment HBP) et pour lesquels les versements aux partenaires sont intervenus en 2017.

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement a diminué de KCHF 27 807. Dans cette somme, l'activité d'investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles a diminué de KCHF 8112, le reste étant lié à des activités non régulières. La baisse de l'activité ordinaire d'investissement est due à des aspects temporels: en 2016, la variation nette des acomptes pour des immobilisations représentait KCHF 11 434 alors qu'en 2017, la variation de ce poste ne représente que KCHF 1297.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAIN ET PÉRENNE

En conclusion, le compte de résultat de l'EPFL présente une situation saine dans laquelle les charges d'exploitation évoluent à un rythme légèrement inférieur aux revenus d'exploitation. Au bilan, il convient de mettre en évidence l'augmentation au passif du bilan des fonds de tiers affectés (+KCHF 72 026) et des réserves affectées (+KCHF 63 265), reflet du grand succès que rencontrent les chercheurs de l'EPFL dans l'acquisition de fonds de tiers pour le financement à moyen terme de leurs projets de recherche.

Bertold Walther
Chef du service de comptabilité

Caroline Kuyper
Vice-présidente pour les finances

TABLE DES MATIÈRES

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	01
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	01
BILAN CONSOLIDÉ	03
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	05
FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	07
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	09
01 Activités de l'EPFL	09
02 Bases de la présentation des comptes	09
03 Principes de comptabilisation et d'évaluation	13
04 Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management	22
05 Financement de la Confédération	23
06 Finances de cours et autres taxes d'études	23
07 Contributions à la recherche, mandats de recherche, prestations de services scientifiques	24
08 Dons et legs	24
09 Autres produits	25
10 Charges de personnel	26
11 Charges de biens et services	27
12 Charges de transfert	27
13 Résultat financier	28
14 Liquidités et placements à court terme	28
15 Créances	29
16 Stocks	30
17 Actifs de régularisation	30
18 Participations dans des entités associées et co-entreprises	31
19 Immobilisations corporelles et incorporelles	32
20 Placements financiers et prêts	34
21 Cofinancements	35
22 Engagements courants	35
23 Engagements financiers	36
24 Passifs de régularisation	37
25 Provisions	37
26 Engagements nets de prévoyance	38
27 Fonds de tiers affectés	44
28 Gestion financière des risques et informations supplémentaires sur les instruments financiers	44
29 Engagements conditionnels et créances conditionnelles	48
30 Engagements contractuels	49
31 Leasing	50
32 Rémunération des personnes clés du management	50
33 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	50
34 Liste des entités contrôlées et associées (périmètre de consolidation)	50
 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	 52

GLOSSAIRE

BBP	Blue Brain Project
CEPF	Conseil des école polytechniques fédérales
CFC	Code des frais de construction
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CSCS	Centre suisse de calcul scientifique
DBO	Defined Benefit Obligation
EPF	Ecoles polytechniques fédérales
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPFZ	Ecole polytechnique fédérale de Zürich
EPT	Equivalent à plein temps
EUR	Euro, monnaie unique européenne
FBC	Fondation les Bois Chamblard
FCBG	Fondation Campus Biotech Geneva
FCUPL	Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne
FEE	Fondation pour les étudiants de l'EPFL
FEIP	Fondation EPFL Innovation Park
FNS	Fonds national suisse
FP7	7th Framework Programme for Research and Technological Development
FURIES	Future Swiss Electrical Infrastructure
H2020	Horizon 2020
HBP	Human Brain Project
IIMT	Fondation « Institut d'imagerie moléculaire translationnelle »
IPSAS	International Public Sector Accounting Standards
LPP	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
mio	Million
PCRD	Programmes-cadres de recherche européens
RS	Recueil systématique du droit fédéral
SCCER	Swiss Competence Centers for Energy Research
SCI	Système de contrôle interne
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SFA	Strategic Focus Areas
SQIE	Société pour le quartier de l'innovation de l'EPFL
SQNE	Société pour le quartier nord de l'EPFL
STCC	SwissTech Convention Center
STH	SwissTech Hotel
USD	United States Dollar

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Différences d'arrondi: il est possible que la somme des chiffres présentés dans ce document ne corresponde pas exactement aux montants totaux figurant dans les tableaux. Les variations sont calculées sur des chiffres non arrondis et peuvent être différentes des valeurs se basant sur les chiffres arrondis figurant dans les tableaux.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

1000 CHF	Réalisé 2016*	Réalisé 2017	Ecart réalisé absolu	Annexe
Contribution financière de la Confédération	612 337	627 164	14 828	5
Contributions aux loyers	68 570	68 343	- 227	5
Financement de la Confédération	680 907	695 507	14 601	
Finance de cours et autres taxes d'études	11 827	11 891	64	6
Fonds national suisse (FNS)	90 700	88 464	- 2 236	
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	16 165	19 962	3 797	
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	15 037	15 210	173	
Programmes-cadres de recherche européens	63 015	59 116	- 3 900	
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	37 394	44 082	6 688	
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internat.)	26 680	20 214	- 6 466	
Contributions à la recherche, mandats de recherche, prestations des services scientifiques	248 992	247 048	- 1 944	7
Dons et legs	27 993	37 413	9 421	8
Autres produits	27 767	59 332	31 565	9
Produits d'exploitation	997 485	1 051 190	53 706	
Charges de personnel	620 173	671 661	51 489	10, 26
Charges de biens et services	267 428	270 927	3 499	11
Amortissements	51 524	65 763	14 239	19, 21
Charges de transfert	18 203	21 134	2 931	12
Charges d'exploitation	957 328	1 029 486	72 158	
Résultat d'exploitation	40 156	21 704	- 18 452	
Résultat financier	- 1 822	- 8 221	- 6 399	13
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	- 1 876	- 1 876	18
Résultat de l'exercice	38 335	11 607	- 26 727	

* Les comptes 2016 présentent l'EPFL seule alors que les comptes 2017 présentent des comptes EPFL consolidés, dont les entités consolidées par intégration globale et mise en équivalence sont présentées à l'annexe 34. L'impact de la consolidation représente une augmentation de KCHF 32 075 des produits d'exploitation et KCHF 26 894 des charges d'exploitation. L'augmentation marquée des charges de personnel provient en grande partie de l'effet du changement de référentiel comptable pour les « avantages du personnel » (IPSAS 39) et des hypothèses actuarielles sous-jacentes. La péjoration du résultat financier provient du coût de financement (KCHF 7642) induit par le leasing financier (voir annexes 2, 3, 4, 13 et 19).

De façon globale, la progression des produits d'exploitation se monte à KCHF 53 706. Sans l'apport des sociétés nouvellement consolidées, l'augmentation des revenus de l'EPFL seule représente 2.2%. Dans le détail, la contribution financière de la Confédération a augmenté de KCHF 14 828 (KCHF 627 164 en 2017). A noter que ce montant comprend des contributions de KCHF 10 884 aux « Grands axes stratégiques » lancés par le CEPF dans les domaines de la santé personnalisée, de la science des données et de l'« Advanced Manufacturing ». Les « contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques » ainsi que les dons et legs ont progressé de KCHF 7477, soit de 2.7%. La croissance des « autres produits » est le résultat de la consolidation des entités nommées plus haut. Ces revenus comprennent principalement des revenus immobiliers (SQIE: entreprises technologiques; FEIP: entreprises start-up, SQNE: logements étudiants) mais aussi les revenus de locations du STCC et du SwissTech Hotel.

Dans l'augmentation de KCHF 72 158 des charges d'exploitation, les charges de personnel représentent KCHF 51 489. Pour ces dernières, l'effet de la consolidation représente KCHF 5623. L'effet majeur de KCHF 42 471 provient du changement de norme comptable relative aux « avantages du personnel » (IPSAS 39) et des hypothèses actuarielles sous-jacentes. L'augmentation notable de la charge d'amortissement (KCHF 14 239) provient de l'amortissement dès 2017 des bâtiments des sociétés simples SQIE et SQNE financés sous la forme de leasing financier.

Le résultat financier s'est également péjoré en raison des charges financières supplémentaires induites par les engagements financiers à long terme inhérents au leasing financier.

Le résultat de l'année, en baisse de KCHF 26 727 malgré les effets de consolidation de plusieurs entités, est très largement influencé par les effets des changements de normes comptables qui ne présentent pas d'effet monétaire.

BILAN CONSOLIDÉ

1000 CHF	31.12.2016*	31.12.2017	Ecart absolu	Annexe
Liquidités et placements à court terme	209 830	218 002	8 173	14
Créances à court terme issues de transactions sans contrepartie	16 746	219 060	202 314	15
Créances à court terme issues de transactions avec contrepartie	10 011	12 912	2 901	15
Placements financiers et prêts à court terme	272 612	283 131	10 519	20
Stocks	2 039	2 185	146	16
Actifs de régularisation	10 664	7 309	- 3 355	17
Total de l'actif circulant	521 901	742 599	220 698	
Immobilisations corporelles	199 323	445 521	246 198	19
Immobilisations incorporelles	2 825	64 054	61 229	19
Créances à long terme issues de transactions sans contrepartie	388 668	251 026	- 137 642	15
Participations dans des entités associées et co-entreprises	1 527	37 738	36 211	18
Placements financiers et prêts à long terme	23 927	6 510	- 17 417	20
Cofinancements	74 755	67 497	- 7 258	21
Total de l'actif immobilisé	691 025	872 346	181 321	
Total de l'actif	1 212 927	1 614 945	402 019	
Engagements courants	132 437	68 631	- 63 806	22
Engagements financiers à court terme	443	14 342	13 899	23
Passifs de régularisation	36 639	32 295	- 4 343	24
Provisions à court terme	21 560	29 594	8 034	25
Capitaux de tiers à court terme	191 078	144 862	- 46 216	
Fonds de tiers affectés	446 252	518 278	72 026	27
Engagements financiers à long terme	23 374	353 149	329 775	23
Engagements nets de prévoyance	664 861	490 364	- 174 497	26
Provisions à long terme	20 839	21 878	1 039	25
Capitaux de tiers à long terme	1 155 326	1 383 669	228 342	
Total des capitaux de tiers	1 346 405	1 528 531	182 126	
Réserves de réévaluation	- 433 061	- 270 049	163 012	
Réserves affectées	170 002	233 267	63 265	
Réserves libres	162 594	159 758	- 2 837	
Cofinancement de l'immobilier de la Confédération	74 755	67 497	- 7 258	21
Réserves d'entités associées	-	37 738	37 738	18
Excédent(+) / déficit(-) de bilan	- 107 769	- 141 796	- 34 027	
Total des capitaux propres	- 133 478	86 414	219 892	
Total du passif	1 212 927	1 614 945	402 019	

* Les comptes au 31.12.2016 n'ont pas été retraités. Les retraitements provenant de l'abandon des six exceptions IPSAS et le passage d'IPSAS 25 à IPSAS 39 ont été effectués au 01.01.2017. Voir commentaires de l'annexe 2.

Les variations induites par les nouveaux principes comptables (abandon des 6 exceptions et passage à IPSAS 39, voir annexe 2) et l'intégration de nouvelles entités dans le périmètre de consolidation (voir annexe 2) expliquent l'essentiel de l'augmentation de 33% de la taille du bilan.

L'augmentation de l'actif circulant est principalement expliquée par la présentation au 31.12.2017 de la part à court terme des « créances à court terme issues de transactions sans contrepartie » (subsides, dons).

L'augmentation de l'actif immobilisé est principalement marquée par l'intégration au 31.12.2017 dans les immobilisations corporelles de la valeur nette des bâtiments en leasing financier.

L'augmentation des capitaux de tiers est expliquée majoritairement par la nouvelle présentation des engagements de leasing financier (contrepartie des actifs immobilisés) ainsi que par la baisse substantielle des engagements de prévoyance consécutive aux changements de norme comptable et d'hypothèses actuarielles. La hausse de KCHF 72 026 des « fonds de tiers affectés » signifie une augmentation du financement de projets de recherche à moyen terme.

L'augmentation des capitaux propres provient d'une part des réserves de réévaluation liées aux engagements de prévoyance et d'autre part des réserves affectées. De même, l'accroissement de cette dernière position représente une augmentation du financement de projets de recherche à moyen terme; à la différence des « fonds de tiers affectés » mentionnés plus haut, l'utilisation des réserves affectées est moins restrictive.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

1000 CHF	Réserves de réévaluation	Dons et legs affectés	Réserves liées à des projets d'enseignement et de recherche	Réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration	Réserves affectées	Réserves libres	Cofinancement de l'immobilier de la Confédération	Réserves d'entités associées	Excédent (+) / déficit (-) au bilan	Total des capitaux propres
2016										
Etat au 01.01.2016	-299 895	117 860	42 627	1 384	161 870	147 870	72 538	-	-121 030	-38 647
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	38 335	38 335
Réévaluation des placements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des engagements nets de prévoyance	-133 166	-	-	-	-	-	-	-	-	-133 166
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	-133 166	-	-	-	-	-	-	-	-	-133 166
Reclassements dans les capitaux propres	-	-4 613	11 745	1 000	8 132	14 724	2 217	-	-25 074	-
Ecart de conversion dans les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations	-133 166	-4 613	11 745	1 000	8 132	14 724	2 217	-	13 261	-94 831
Etat au 31.12.2016	-433 061	113 246	54 372	2 384	170 002	162 594	74 755	-	-107 769	-133 478
2017										
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	-	390	-	-	390	-	-	40 422	5 269	46 081
Etat au 01.01.2017	-433 061	113 636	54 372	2 384	170 392	162 594	74 755	40 422	-102 500	-87 397
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	11 607	11 607
Réévaluation des placements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des engagements nets de prévoyance	163 012	-	-	-	-	-	-	-	-	163 012
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	163 012	-	-	-	-	-	-	-	-	163 012
Variations des participations aux entités associées comptabilisées directement dans les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-807	-	-807
Reclassements dans les capitaux propres	-	6 632	43 651	12 592	62 875	-2 837	-7 258	-1 876	-50 904	-
Ecart de conversion dans les capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des variations	163 012	6 632	43 651	12 592	62 875	-2 837	-7 258	-2 683	-39 296	173 812
Etat au 31.12.2017	-270 049	120 268	98 023	14 976	233 267	159 758	67 497	37 738	-141 796	86 414

Durant l'exercice 2017, la variation des capitaux propres s'est élevée à KCHF 173 812 variation expliquée à hauteur de KCHF 163 012, ou de 93%, par la variation des réserves de réévaluation (changements des hypothèses actuarielles prises pour les engagements nets de prévoyance, voir annexe 26).

Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation concernent les engagements nets de prévoyance et sont détaillés à l'annexe 26. Le déficit au bilan initial s'explique par la constitution de la provision pour engagements de prévoyance calculée initialement selon la norme IPSAS 25 puis selon la norme IPSAS 39 depuis le 01.01.2017. Les réserves de réévaluation présentent les modifications avec effet sur les fonds propres intervenues depuis le 01.01.2014. Ces engagements de prévoyance représentent KCHF 490 364 au total au 31.12.2017.

Réserves affectées

Les réserves affectées liées à des projets d'enseignement et de recherche comprennent notamment les engagements restants pris par contrat envers de nouveaux professeurs (fonds de démarrage) pour KCHF 19 847 (2016: KCHF 24 615) et les engagements contractuels pris envers des bailleurs de fonds à hauteur de KCHF 12 058 (2016: 5'748).

L'augmentation de ces réserves revêt un caractère provisoire. En effet, le financement des activités du projet BBP et des nouveaux Grands Axes Stratégiques (SFA Strategic Focus Areas) initiés par le CEPF est légèrement en avance sur l'utilisation faite de ces ressources au sein des projets. Dans le cas des SFA, les structures organisationnelles sont en cours de mise en œuvre.

L'augmentation des réserves liées à des projets d'infrastructure et d'administration s'explique d'une part par l'augmentation des besoins de construction (par exemple: remplacement nécessaire de la centrale de chauffage) et d'autre part par la constitution de réserves de rénovation des bâtiments des sociétés simples SQIE et SQNE.

Cofinancements

L'EPFL participe aux cofinancements via des fonds de tiers mis à disposition pour des projets de construction de biens immobiliers appartenant à la Confédération. La baisse s'explique en grande partie par le remboursement d'un co-financement de KCHF 5000 suite au retrait d'un sponsor.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

1000 CHF	2016 *	2017	Ecart absolu
Résultat de l'exercice	38 335	11 607	- 26 728
Amortissements	51 524	65 763	14 239
Résultat des entités associées et co-entreprises	-	1 876	1 876
Résultat financier non monétaire	925	- 718	- 1 643
Variation de l'actif circulant net	88 491	- 74 940	- 163 431
Variation des engagements nets de prévoyance	- 10 620	30 985	41 605
Variation des provisions	3 209	7 176	3 967
Variation des créances à long terme	- 49 000	- 5 277	43 723
Variation des fonds de tiers affectés	74 289	18 026	- 56 263
Reclassements et autres produits non monétaires	476	6 045	5 569
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	197 628	60 544	- 137 084
Immobilisations corporelles	- 63 048	- 54 185	8 863
Immobilisations incorporelles	- 708	- 1 459	- 751
Cofinancements	- 4 000	-	4 000
Prêts	- 3 500	- 3	3 497
Placements financiers à court et à long terme	- 22 051	- 1 519	20 532
Total investissements	- 93 307	- 57 167	36 140
Immobilisations corporelles	-	780	780
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Cofinancements	-	5 000	5 000
Prêts	750	119	- 631
Placements financiers à court et à long terme	14 196	714	- 13 482
Total désinvestissements	14 946	6 613	- 8 333
Dividendes perçus des entités associées	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	- 78 361	- 50 554	27 807
Augmentation des engagements financiers à court et à long terme	-	1 000	1 000
Remboursement des engagements financiers à court et à long terme	-	- 8 263	- 8 263
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	- 7 263	- 7 263
Total flux de trésorerie	119 267	2 727	- 116 540

1000 CHF	2016 *	2017	Ecart absolu
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	–	5 445	5 445
Liquidités et placements à court terme en début de période	90 562	215 275	124 713
Total flux de trésorerie	119 267	2 727	– 116 540
Liquidités et placements à court terme en fin de période	209 830	218 002	8 172
dont écarts de conversion sur liquidités et placements à court terme	–	–	–
Inclus dans le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles :			
Dividendes perçus	1 432	37	– 1 395
Intérêts perçus	640	544	– 96
Intérêts payés	– 3	– 8 543	– 8 540

* Le tableau de flux de trésorerie 2016 n'a pas été retraité, les retraitements provenant de l'abandon des six exceptions IPSAS ainsi que du passage de la norme IPSAS 25 à la norme IPSAS 39 ayant été effectués au 01.01.2017. Voir commentaires de l'annexe 2.

Pour rappel, l'afflux important de trésorerie constaté en 2016 découlait principalement du financement du projet de recherche HBP dont l'EPFL est leading house. Par ailleurs, les flux de trésorerie 2016 ont été marqués par des reclassements importants des placements financiers entre long et court terme.

En 2017, le «remboursement des engagements financiers à court et à long terme» concerne principalement la diminution des engagements de leasing et dans une moindre mesure le remboursement d'engagements hypothécaires dans une entité nouvellement consolidée. De même, les «intérêts payés» sont liés à ces deux situations.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

01 ACTIVITÉS DE L'EPFL

L'EPFL est l'une des deux Ecoles polytechniques fédérales de Suisse. Dotée d'un statut d'école fédérale depuis 1969, elle s'est développée sur de multiples plans, au point de devenir l'une des institutions de science et de technologie les plus célèbres d'Europe. L'EPFL est la plus cosmopolite université technique européenne. Elle accueille des étudiants, professeurs et collaborateurs de près de 120 nationalités. A vocation à la fois suisse et internationale, elle est donc guidée par un souci constant d'ouverture; ses missions d'enseignement, de recherche et de partenariat touchent les milieux les plus divers: universités et écoles d'ingénieurs, pays en développement et en émergence, écoles secondaires et gymnases, industrie et économie, milieux politiques et grand public.

L'EPFL réunit près de 14 500 personnes, dont 10 700 étudiants. Treize formations complètes en bachelor et vingt-quatre en master, sont proposées en ingénierie, sciences de base, informatique et communication, sciences de la vie, ainsi que dans le domaine de la construction, l'architecture et l'environnement. Elles s'accompagnent de programmes d'échanges dans les meilleures institutions mondiales et de stages en entreprise pour mieux appréhender les réalités du monde de l'entreprise.

02 BASES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

Ces états financiers consolidés couvrent la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. La date de clôture du bilan est le 31 décembre 2017. Les comptes présentés en français font foi.

BASES LÉGALES

La présentation des comptes repose sur les bases légales et réglementaires suivantes:

- Loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales du 4 octobre 1991 (Loi sur les EPF, RS 414.110)
- Ordonnance sur le domaine des écoles polytechniques fédérales du 19 novembre 2003 (Ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3)
- Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF du 5 décembre 2014 (RS 414.123)
- Manuel comptable du domaine des EPF (version 6.2)

NORMES COMPTABLES

Les comptes annuels consolidés de l'EPFL ont été établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les règles comptables qui en découlent sont définies dans le Manuel comptable du domaine des EPF (art. 34 Directives, Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

NORMES IPSAS PUBLIÉES MAIS PAS ENCORE APPLIQUÉES

A la date de clôture du bilan de l'EPFL, la norme IPSAS suivante a été publiée. Elle n'entrera en vigueur qu'ultérieurement et ne sera pas appliquée par anticipation dans les présents comptes annuels consolidés.

IPSAS 40 Public Sector Combinations

La norme susmentionnée entrera en vigueur au 1er janvier 2019. Ses effets sur les comptes annuels consolidés sont analysés systématiquement. Il n'existe aucune autre modification ou inter-

prétation qui n'est pas encore applicable de manière contraignante et aurait un effet notable sur les comptes de l'EPFL.

RETRAITEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EPFL AU 1^{ER} JANVIER 2017

En 2015, l'EPFL a commencé à présenter ses comptes selon les normes IPSAS, à l'exception toutefois des six éléments suivants qui ont été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017:

1. En cas de participations supérieures ou égales à 20%, les normes IPSAS 6-8 ou désormais 34-38 (consolidation et comptes individuels, participations dans des entités associées, participations dans des co-entreprises) n'ont pas été appliquées.
2. En vertu des dispositions contractuelles, la séparation des créances sans contrepartie (IPSAS 23) en leurs composantes court et long termes n'a pas été effectuée.
3. Les prescriptions figurant dans le Manuel comptable du domaine des EPF n'ont pas été appliquées dans leur intégralité pour les provisions pour prestations aux employés (vacances, heures supplémentaires y compris les cadeaux pour années de service déjà acquises).
4. Les règles de publication en matière d'instruments financiers (IPSAS 30) n'ont pas été entièrement mises en œuvre.
5. Les dispositions relatives aux contrats de leasing financier (IPSAS 13) n'ont pas été appliquées. Au lieu de cela, l'ancienne méthode de présentation des comptes a été appliquée (sur la base du Manuel comptable du Domaine des EPF). Les engagements contractés ont été présentés dans l'annexe.
6. Les dispositions IPSAS 23.76 ss. en matière de transfert de prestations matérielles (« services in-kind ») et de prestations en nature (« goods in-kind ») n'ont pas été appliquées.

A également été mise en œuvre pour la première fois au 1er janvier 2017 la norme IPSAS 39 « Avantages du personnel » (entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2018), qui remplace la norme IPSAS 25 et elle est appliquée par anticipation.

Etant donné que l'EPFL établit pour la première fois au 31.12.2017 l'intégralité de ses états financiers conformément aux normes IPSAS (First IPSAS Financial Statements), la procédure simplifiée selon IPSAS 33 (Première adoption des normes IPSAS sur la comptabilité d'exercice) peut être appliquée pour le retraitement. Les valeurs de l'année précédente correspondent aux comptes annuels 2016; le retraitement est effectué au 01.01.2017.

Les effets financiers de la mise en œuvre des six éléments mentionnés ci-dessus et l'application d'IPSAS 39 figurent dans le retraitement comptable du 1er janvier 2017. Ils sont expliqués dans ce paragraphe.

		Reclassements		Ajustements					Bilan d'ouverture au 01.01.2017					
		Séparation des créances sans contrepartie (IPSAS 23) en leurs compo- santes court et long terme		Autres		Engagements nets de prévoyance (IPSAS 39)		Services en nature perçus		Autres		Total des variations		
1000 CHF	Bilan au 31.12.2016 (avant retraitement)	521 901	196 919	-100	20 661	-	-	-	-	-	-	-	217 480	739 381
	Total de l'actif circulant	691 025	- 196 919	-	283 082	-	-	62 489	54 000	202 652	893 677			
	Total de l'actif	1 212 927	-	-100	303 743	-	-	62 489	54 000	420 131	1 633 058			
	Capitaux de tiers à court terme	191 078	-	-100	16 350	-	-	2 343	1 731	20 324	211 403			
	Capitaux de tiers à long terme	1 155 326	-	-	285 576	- 45 995	-	60 145	54 000	353 726	1 509 053			
	Total des capitaux de tiers	1 346 405	-	-100	301 926	- 45 995	-	62 489	55 731	374 051	1 720 455			
	Réserves de réévaluation	- 433 061	-	-	-	-	-	-	-	-	- 433 061			
	Réserves affectées	170 002	-	-	390	-	-	-	-	390	170 392			
	Réserves libres	162 594	-	-	-	-	-	-	-	-	162 594			
	Réserves d'entités associées	-	-	-	40 422	-	-	-	-	-	40 422			
	Autres capitaux propres	- 33 014	-	-	- 38 995	45 995	-	-	- 1 731	5 269	- 27 745			
	Total des capitaux propres	- 133 478	-	-	1 817	45 995	-	-	- 1 731	46 081	- 87 397			
	Total du passif	1 212 927	-	-100	303 743	-	-	62 489	54 000	420 131	1 633 058			

Reclassements

Les créances résultant de transactions sans contrepartie ont été présentées jusqu'au 31.12.2016 comme étant à long terme. La séparation en leurs composantes court et long terme a été effectuée sur la base des contrats. La part court terme de KCHF 196 919 a été reclassée.

Ajustements

La première application des standards IPSAS 34 à 38 (consolidation, parts aux entités associées, parts à des co-entreprises) entraîne une augmentation du total du bilan de KCHF 304 694 (disposition transitoire 1). Cet effet provient principalement de la prise en compte de deux contrats de bail à loyer conclus par les deux sociétés simples contrôlées SQIE et SQNE. Les contrats de bail courent sur 99 ans et la première échéance de résiliation est fixée après 30 ans. Si l'EPFL exerçait ce droit, les bâtiments seraient rachetés par la Confédération contre une indemnité fixée d'avance pour autant que le propriétaire ne puisse conclure de nouveaux baux à loyer équivalents avec des tiers. L'indemnité représente 78.9% de la valeur indexée des dépenses d'investissements. La première comptabilisation de ces contrats de bail à loyer a nécessité diverses évaluations et interprétations d'IPSAS (voir les explications à l'annexe 4 – «Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management»). Cette appréciation a conduit à qualifier ces contrats en tant que contrat de location-financement (leasing financier) sur une durée de 30 ans. Une sortie des contrats de bail après 30 ans représente actuellement le scénario le plus probable. Cette hypothèse ne constitue pas un engagement formel de l'EPFL de dénoncer les contrats et ne détermine pas qui financera les rachats ou louera les objets après la sortie. Compte tenu des coûts d'exploitation supérieurs (extrapolation sur la durée restante du contrat de location) à ceux prévus initialement, l'EPFL a ainsi procédé à une correction de valeur à l'actif (impairment) de KCHF 52 142. La valeur comptable correspond ainsi à la valeur utile des bâtiments. Compte tenu de ce qui précède, les ajustements suivants ont été effectués au 01.01.2017:

- Augmentation de la valeur brute des bâtiments de KCHF 324 548
- Augmentation de la valeur cumulée des amortissements y c. impairment des bâtiments de KCHF 97 783
- Augmentation des engagements financiers de KCHF 293 894
- Réduction des capitaux propres de KCHF 67 128

Compte tenu de la première application de la norme IPSAS 39, les engagements nets de prévoyance ont été réduits de KCHF 45 995 (voir annexe 26).

Les dispositions d'IPSAS 23.76 ss. relatives aux prestations en nature ont conduit l'EPFL à activer un droit d'utilisation de KCHF 62 489 (bâtiment Microcity à Neuchâtel).

Les autres ajustements concernent d'une part la mise en œuvre des dispositions relatives au calcul des provisions pour prestations aux employés (vacances, heures supplémentaires y compris les gratifications pour années de service déjà acquises, disposition transitoire n° 3) de KCHF 1731 et d'autre part un contrat de recherche de KCHF 54 000 qui avait été conclu précédemment.

La mise en œuvre des dispositions relatives aux instruments financiers (disposition transitoire n° 4) n'a pas d'influence sur le bilan étant donné que les principes de comptabilisation et d'évaluation ont déjà été mis en œuvre en 2015 (voir disposition transitoire n° 4).

03 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

Les principes de comptabilisation et d'évaluation découlent des bases de la présentation des comptes. Les comptes consolidés confèrent une image fidèle de la situation patrimoniale, financière et des revenus (true and fair view) de l'EPFL et sont établis selon les principes de la comptabilité d'exercice qui prévoit la délimitation des charges et des produits par exercice comptable (accrual accounting).

Les comptes consolidés se basent sur les valeurs d'acquisition historiques. Les exceptions à cette règle sont présentées dans les principes comptables suivants.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes annuels consolidés englobent l'EPFL et toutes les entités soumises directement ou indirectement au contrôle de l'EPFL.

Le contrôle signifie que l'EPFL s'expose à des rendements économiques variables du fait de son engagement dans une entité ou qu'elle possède des droits ou a la possibilité d'influer sur ces rendements économiques grâce à son pouvoir de décision sur l'entité.

L'EPFL exerce le pouvoir de décision quand, sur la base de droits existants, elle a la possibilité de décider des activités déterminantes, c'est-à-dire des activités qui influent de manière significative sur les rendements économiques de l'entité contrôlée. C'est généralement le cas quand l'EPFL détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés. Ces entités sont consolidées par intégration globale.

L'ensemble des créances, engagements, charges et produits issus de transactions internes au groupe ainsi que les bénéfices intermédiaires non réalisés sont éliminés dans le cadre de la consolidation.

Les participations dans des entités associées, avec des droits de vote de 20% à 50% et des entités dans lesquelles l'EPFL exerce une influence notable sans toutefois les contrôler, ne sont pas consolidées mais prises en compte avec la méthode de la mise en équivalence. La valeur de la participation est calculée à partir de la valeur d'acquisition, qui est ensuite ajustée des éventuelles modifications sur la part des actifs nets de l'entité associée. Les positions et transactions significatives avec ces entités sont présentées séparément en tant que positions avec des entités associées et des co-entreprises.

La consolidation est effectuée selon des principes homogènes et généralement sur la base des comptes individuels de l'EPFL et des entités contrôlées, établis à une date unique. Compte tenu des délais, il n'est parfois pas possible d'utiliser les états financiers au 31 décembre 2017. C'est pourquoi, pour les comptes peu importants par rapport aux comptes consolidés de l'EPFL, les comptes de l'année dernière sont utilisés et ajustés en fonction des transactions significatives survenues entre la date de clôture de l'année dernière et le 31 décembre 2017.

Les participations nouvellement intégrées durant la période sous revue sont comptabilisées dans les comptes annuels consolidés dès lors qu'elles remplissent les critères de consolidation et dépassent les seuils définis dans l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF au cours de deux années consécutives. Les entités cédées sont prises en compte jusqu'au moment de la perte de contrôle, qui correspond généralement au moment de la vente. Les produits d'aliénation d'entités contrôlées et associées ainsi que de co-entreprises figurent dans le résultat financier.

Les modifications des taux de participation de l'EPFL dans des entités contrôlées qui n'entraînent pas de perte de contrôle sont portées au bilan en tant que transaction de capitaux propres. Les valeurs comptables des participations détenues par l'EPFL et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées de manière à refléter les modifications des participations détenues dans les entités contrôlées. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue est comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée à l'EPFL.

Si l'EPFL perd le contrôle d'une entité contrôlée, le gain ou la perte de déconsolidation est comptabilisé(e) dans le compte de résultat. Il s'agit de la différence entre :

- le montant total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur des participations conservées
- la valeur comptable des actifs (y compris de la valeur commerciale ou de l'entreprise), des dettes de l'entité contrôlée et de toutes les participations ne donnant pas le contrôle.

Une vue d'ensemble des entités contrôlées et associées est présentée à l'annexe 34 Liste des entités contrôlées et associées (périmètre de consolidation).

CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les comptes sont présentés en francs suisses (CHF). Tous les montants sont présentés en milliers de francs (KCHF), sauf mention contraire.

Les transactions en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction. Par jour de la transaction, on entend la date à laquelle la transaction est reconnue.

A chaque boucllement, les positions monétaires en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de clôture. Les différences de change qui en résultent sont saisies dans les produits financiers et les charges financières. Les positions non monétaires sont converties au taux de change en vigueur le jour de la transaction.

L'actif et le passif des unités contrôlées dont les comptes sont tenus dans une monnaie fonctionnelle différente sont convertis au cours en vigueur le jour de clôture. Le compte de résultats et le tableau des flux de trésorerie au cours moyen. Les différences de change résultant de la conversion des actifs nets et du compte de résultat sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les principales devises et leurs taux de change sont :

Devise	Unité	taux de clôture 31.12.2016	taux de clôture 31.12.2017	taux moyen 2016	taux moyen 2017
EUR	1	1.0717	1.1701	1.0901	1.1116
USD	1	1.0160	0.9743	0.9850	0.9846
GBP	1	1.2582	1.3168	1.3349	1.2681

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Chaque produit d'une unité est évalué en tant que transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou transaction sans contrepartie directe (IPSAS 23). Le montant lié à une transaction avec contrepartie directe (IPSAS 9) est en principe comptabilisé au moment de la livraison de biens et de la fourniture des services. S'agissant des contrats relatifs à des projets, la part non encore fournie est comptabilisée dans les capitaux étrangers. Le produit est calculé en fonction de l'avancement du projet, précisément sur la base des coûts constatés durant la période sous revue.

En cas de transaction sans contrepartie directe (IPSAS 23), il faut distinguer s'il existe ou non une obligation de prestation ou de remboursement. En présence d'une telle obligation, le montant correspondant est enregistré dans les capitaux de tiers lors de la conclusion du contrat et corrigé avec effet sur le résultat en fonction de l'avancement du projet.

Si la transaction ne présente ni contrepartie directe ni obligation de remboursement ou de réalisation (selon IPSAS 23), comme cela est généralement le cas pour les donations, le revenu est intégralement comptabilisé durant l'exercice sous revue. Les actifs nets et les capitaux propres augmentent d'autant.

Les produits sont structurés comme suit.

Financement de la Confédération

Les contributions allouées par la Confédération ou le Parlement au Domaine des EPF comprennent la contribution financière de la Confédération (au sens strict) et la contribution aux loyers de la Confédération. Ces deux types de produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23).

Les contributions de la Confédération sont comptabilisées durant l'année de leur versement. Les moyens non utilisés sont portés aux réserves dans les capitaux propres.

La contribution aux loyers correspond aux charges de loyers, dont le montant correspond à un loyer théorique pour les bâtiments appartenant à la Confédération et qu'utilise l'EPFL. Les charges de loyers figurent dans les charges de biens et services.

Finances de cours et autres taxes d'utilisation

Les produits provenant des finances de cours et autres taxes d'utilisation sont qualifiés de transactions avec contrepartie (IPSAS 9). Par principe, ces produits sont comptabilisés à la date de la livraison ou à la date de la fourniture de la prestation. Une régularisation est comptabilisée si un montant significatif de prestations concerne la nouvelle année.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques

L'EPFL se voit verser de la part de multiples bailleurs de fonds des contributions affectées qui ont pour but d'encourager la formation et la recherche. Ces financements concernent principalement des projets pluriannuels. Selon la nature des contributions, celles-ci peuvent être qualifiées de transactions avec ou sans contrepartie directe. La comptabilisation des produits dépend de l'existence d'une obligation de prestation ou de remboursement. Les revenus résultant de transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23) sont comptabilisés lorsqu'une créance devient irrévocable, lorsque l'entrée de ressources est probable et finalement lorsqu'il n'existe plus d'engagement de fournir une prestation. En règle générale, l'obligation de prestation est présente et le revenu est comptabilisé sur l'exercice en fonction de l'avancement du projet et sur la base des ressources consommées.

Dons et legs

Les produits provenant de dons et legs sont considérés comme des transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23). Les dons sans risque de remboursement, même partiel, sont généralement comptabilisés intégralement comme produits lors de la signature du contrat. Font également partie des dons les prestations en nature qui sont différenciées de la manière suivante :

- Les prestations de biens en nature (goods in-kind) sont comptabilisées au moment de la signature du contrat. Les actifs sont enregistrés conformément aux prescriptions en vigueur (activation et amortissement).
- Les droits d'utilisation d'actifs obtenus (donated rights) peuvent être de nature différente :
 - Ceux assimilés à un leasing opérationnel sont comptabilisés en charges et produits ;
 - Ceux assimilés à un leasing financier sont comptabilisés à leur juste valeur (fair value) à la conclusion du contrat, lorsque cette valeur est connue, et sont amortis sur la durée d'utilisation. En cas d'obligation contractuelle, un passif est comptabilisé et le produit est réalisé par année selon les prestations reçues. En l'absence d'obligation contractuelle, le produit est entièrement réalisé lors de l'activation de l'actif immobilisé.
- Les principales prestations de services en nature (services in-kind) obtenues ne sont pas comptabilisées mais présentées dans l'annexe et commentées.

Compte tenu de leur nombre élevé et de la difficulté de les recenser, séparer et évaluer, les droits d'utilisation et les prestations en nature dans le cadre de contrats de recherche ne sont pas comptabilisés. Seule une description générale de l'activité de recherche est présentée en annexe.

Autres produits

Les autres prestations de services ainsi que les produits des immeubles sont qualifiés d'autres produits. Ces produits sont classés comme des produits avec contrepartie directe (IPSAS 9). Par principe, ces produits sont comptabilisés à la date de la livraison ou à la date de la fourniture de la prestation. Une régularisation est comptabilisée si un montant significatif de prestations concerne la nouvelle année.

LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

Les liquidités et les placements à court terme comprennent les caisses, les comptes à vue et les placements à terme auprès d'instituts financiers, ainsi que les fonds d'une durée maximale de 90 jours placés auprès de la Confédération. Les liquidités et placements à court terme sont évalués à la valeur nominale.

CRÉANCES

Les créances provenant de transactions avec contrepartie directe (livraisons de biens et prestations de services) et sans contrepartie directe sont présentées séparément dans le bilan.

Dans le cas des créances sans contrepartie directe (IPSAS 23) telles que celles résultant de projets de recherche financés par le FNS, la Commission européenne ou d'autres bailleurs de fonds, l'obtention des fonds définis par contrat est considérée comme certaine. Pour cette raison, une créance équivalant à la totalité du financement est comptabilisée au moment de la conclusion du contrat pour autant que la juste valeur (Fair Value) puisse être calculée de façon fiable. Si les critères de comptabilisation ne sont pas remplis, le financement est présenté comme créance conditionnelle.

Les créances à long terme de plus de CHF 10 mio sont portées au bilan à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances à court terme provenant de livraisons et de services sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (valeur nominale) au moment de la livraison de la prestation.

Des corrections de valeur sont opérées sur les créances, sur la base de valeurs empiriques et d'évaluations au cas par cas.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût d'acquisition ou de production, ou encore à la valeur de cession si celle-ci est plus basse. Les coûts d'acquisition ou de production sont déterminés d'après la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks difficilement réalisables font l'objet d'une correction de valeur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont comptabilisés linéairement sur toute la durée d'utilisation estimée. Les durées d'utilisation en vigueur sont les suivantes :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation
Immeubles et terrains	
Terrains	Illimitée
Aménagements spécifiques au locataire ≤ CHF 1 mio	10 ans
Aménagements spécifiques au locataire > CHF 1 mio	approche par composants ¹
Immeubles et constructions	approche par composants ²
Immobilisations mobilières	
Machines, équipements, outillage, appareils	5 ans
Véhicules, aéronefs, bateaux	5 ans
Mobilier	5 ans
Informatique et communication	3 ans

¹ Pour les immobilisations dont la valeur est supérieure à CHF 1 mio, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une proportion significative du total et des durées d'utilisation différentes.

² La durée d'utilisation d'un bâtiment dépend du type de construction, de son affectation et de sa structure (20–100 ans). Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties.

Les aménagements spécifiques et installations dans des locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation prévue ou sur la durée restante du bail à loyer si celle-ci est plus courte.

Pour les entrées d'immobilisations corporelles, on vérifie si des parties doivent être inscrites à l'actif et amorties séparément si elles représentent une proportion significative du total et des durées d'utilisation différentes (approche par composants).

Les investissements (rénovations majeures, modernisations, etc.) qui entraînent une plus-value des immobilisations corporelles ou rallongent leur durée d'utilisation sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. Les dépenses de réparation et de remise en état sont comptabilisées comme charges. Les intérêts passifs relatifs à des immobilisations en cours de construction sont activés.

La valeur résiduelle d'immobilisations corporelles mises hors service ou vendues est décomptabilisée. La date de sortie correspond au moment du transfert de propriété de l'objet. Les bénéfices ou pertes découlant de la sortie de l'objet sont saisis comme des produits ou des charges d'exploitation.

Les biens culturels ou objets d'art (par ex. collections artistiques ou historiques, livres d'art) ne sont pas activés. Ces objets sont tenus dans l'inventaire.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition ou de production. Les programmes informatiques standards sont amortis linéairement sur trois ans. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation.

CORRECTION DE VALEUR (IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES)

Les immobilisations corporelles et incorporelles font annuellement l'objet d'une analyse sous l'angle d'une possible perte de valeur. En cas de signes concrets, on procède à un test de dépréciation. Si la valeur comptable dépasse durablement la valeur d'usage ou la valeur vénale nette, la différence est prise en compte avec effet sur le résultat.

Si l'objet principal d'un placement est la réalisation d'un rendement économique, le calcul de la correction de valeur se fait selon la norme IPSAS 26 (Correction de valeur d'actifs générateurs de trésorerie). Pour tous les autres placements, l'éventuelle dépréciation est calculée conformément aux prescriptions d'IPSAS 21 (Correction de valeur d'actifs non générateurs de trésorerie). Les principaux critères d'évaluation reposent sur les motivations originales des investissements et l'importance du retour d'investissement.

LEASINGS

Les contrats de leasing portant sur des immeubles ou sur toute forme d'immobilisation corporelle, par lesquels la majorité des risques et bénéfices sont transférés à l'EPFL, sont considérés comme du leasing financier. Au début du contrat de leasing, l'actif et la dette de leasing sont comptabilisés à la valeur réelle du bien (fair value) ou à la valeur actuelle des redevances de leasing si celle-ci est inférieure. Chaque annuité de leasing est décomposée en amortissement de la dette et en charge d'intérêt. La part d'amortissement est déduite de l'engagement de leasing.

L'amortissement du bien en leasing s'opère sur la durée d'utilisation économique ou, si le transfert de propriété n'est pas assuré à la fin de la durée du leasing, sur la durée contractuelle la plus courte.

Les autres contrats de leasing, dans lesquels le Domaine des EPF apparaît comme preneur ou donneur de leasing, sont comptabilisés comme leasing opérationnel. Ils ne sont pas comptabilisés au bilan mais directement en charges dans la période concernée.

Les terrains et les bâtiments faisant l'objet d'un bail à loyer sont analysés et évalués séparément.

PLACEMENTS FINANCIERS ET PRÊTS

Les placements financiers sont comptabilisés à leur juste valeur (fair value) s'ils ont été acquis à des fins de négoce et avec l'intention de générer des profits à court terme ou s'ils ont été désignés comme des placements financiers évalués au prix du marché (par ex. participations sans influence notable). Les modifications de valeur sont portées au compte de résultats.

Les autres placements financiers à long terme qui sont détenus pour une durée illimitée et qui peuvent être vendus à tout moment pour couvrir un besoin en liquidités ou réagir aux nouvelles conditions du marché sont classifiés en tant que « disponibles à la vente » et portés au bilan à leur juste valeur ou leur valeur d'acquisition si la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable. Les bénéfices et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les fonds propres. Leur vente ou, le cas échéant, leur dépréciation (impairment), entraîne une comptabilisation au compte de résultat. La position « disponibles à la vente » contient par exemple les participations qui ne sont pas contrôlées ou influencées de manière notable.

Les prêts accordés et les dépôts à terme sont portés au bilan, soit à leur coût amorti (valeur nominale inférieure à CHF 10 mio et prêts et dépôts à court terme de plus de CHF 10 mio), soit à leur coût amorti en utilisant la méthode des intérêts effectifs (prêts et dépôts à long terme de plus de CHF 10 mio). Cette méthode, conjuguée à l'actualisation des valeurs, répartit la différence entre prix d'émission et prix de remboursement (agio / disagio) sur la durée de vie du placement. Des corrections de valeur sont opérées sur la base d'évaluations au cas par cas.

Les instruments financiers dérivés sont détenus principalement dans un but de couverture ou en tant que position stratégique. L'évaluation est effectuée sans exception aux justes valeurs. Les réévaluations sont généralement comptabilisées au compte de résultats.

IMMEUBLES DÉTENUS EN TANT QU'INVESTISSEMENT FINANCIER

Les immeubles détenus en tant qu'investissement financier ne sont indiqués séparément que s'ils sont substantiels. Sinon, ils sont comptabilisés et divulgués dans les immobilisations corporelles.

COFINANCEMENT D'IMMEUBLES DE LA CONFÉDÉRATION

Les cofinancements sont des fonds de tiers acquis par le Domaine des EPF et utilisés pour des projets de construction immobiliers dans des immeubles appartenant à la Confédération.

L'évaluation des cofinancements est directement liée à l'évaluation des immeubles sous-jacents (activation au coût d'acquisition ou au coût de production déduction faite des amortissements cumulés). Il en résulte que les cofinancements sont amortis au même rythme. Les cofinancements sont présentés à l'actif comme au passif (capitaux propres) avec des valeurs identiques.

ENGAGEMENTS COURANTS

La comptabilisation des engagements courants intervient normalement lors de l'entrée de la facture. En outre, cette position comprend des comptes courants envers des tiers (notamment les assurances sociales). L'évaluation est faite à la valeur nominale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les engagements financiers contiennent des engagements monétaires qui découlent d'activités de financement ainsi que des valeurs de rachat négatives résultant d'instruments financiers dérivés. Les engagements monétaires sont généralement porteurs d'intérêts. Les engagements sont considérés comme « court terme » si leur remboursement intervient dans les douze mois suivant la date de bouclage. L'évaluation est effectuée en principe au coût amorti. Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

PROVISIONS

Des provisions sont constituées lorsqu'un engagement actuel remonte à un événement du passé, qu'une sortie de fonds est probable et que le montant peut être estimé de façon fiable.

ENGAGEMENTS NETS DE PRÉVOYANCE

Les employés et bénéficiaires de rentes de l'EPFL sont assurés auprès de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF, dans l'institution collective «Caisse fédérale de pensions PUBLICA» (PUBLICA). Les employés et bénéficiaires de rentes des autres entités consolidées sont assurés auprès d'autres institutions de prévoyance. Les explications ci-dessous se rapportent à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de la PUBLICA. Les engagements nets de prévoyance correspondent à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à prestations définies (DBO) évaluée selon les méthodes d'IPSAS 39 moins les actifs du régime à la valeur de marché.

Le calcul des engagements de prévoyance est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées («méthode PUC») par des experts actuariels externes. Il est réalisé sur la base des données des assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et à l'aide de paramètres déterminants. Il s'agit notamment d'hypothèses démographiques (probabilités de retraite, d'invalidité, de décès, etc.) et d'hypothèses financières (évolution des salaires ou des rentes, taux d'intérêt, etc.). Les valeurs calculées sont par la suite actualisées à la date de l'évaluation en appliquant un taux d'actualisation. Les modifications de l'évaluation des conditions-cadres économiques peuvent avoir des conséquences majeures sur les engagements de prévoyance.

Avec la méthode PUC, la constitution du futur capital de prévoyance jusqu'au moment du départ à la retraite n'est pas échelonnée comme dans les plans de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF, mais s'étale de manière linéaire sur le nombre d'années de service total à effectuer. Les obligations de prévoyance ont été établies sur la base de l'effectif actuel des assurés de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF au 31 octobre 2017 et à l'aide des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2017 (p. ex. LPP 2015), en tenant compte des plans de prévoyance de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF. Les résultats ont été ensuite actualisés au 31 décembre 2017, à l'aide des flux financiers estimés au pro rata. Les valeurs de marché des actifs du régime sont utilisées en tenant compte de la performance estimée au 31 décembre 2017.

Les charges en cours liées aux services rendus, le coût des services passés non acquis résultant de modifications ou de liquidations de plans, les coûts administratifs des charges du personnel ainsi que les intérêts des engagements nets de prévoyance des charges du personnel sont présentés dans le compte de résultat.

Les modifications et les réductions de plans de prévoyance (coût des services passés) sont imputées directement au compte de résultat, dans la mesure où elles ont conduit à des droits acquis et ce, dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les gains et pertes actuariels et de placements des plans à prestations définies sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, pour la période où ils ont été réalisés.

Les autres principaux avantages à long terme du personnel (p. ex. primes d'ancienneté) sont également évalués selon la méthode PUC.

FONDS DE TIERS AFFECTÉS

Les engagements résultant des projets de nature affectée, dont les produits sont qualifiés de transactions sans contrepartie directe (IPSAS 23), sont présentés au bilan dans les capitaux étrangers à long terme comme fonds de tiers affectés, car ces projets durent en principe plusieurs années et la part court terme de l'engagement ne peut pas être déterminée.

L'évaluation à la date de clôture se fait à la valeur des engagements en cours. Celle-ci représente la différence entre les montants de projets convenus et les prestations effectivement fournies.

CAPITAUX PROPRES

Les actifs nets ou les capitaux propres représentent le droit résiduel sur le patrimoine d'une entité après déduction de tous les engagements. La structure des capitaux propres de l'EPFL est la suivante :

Réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation comprennent des opérations sans incidence sur le résultat.

- **Réserves de réévaluation des placements financiers** classées sous « disponibles à la vente » et comptabilisées à leur juste valeur (fair value). Les fluctuations de la valeur de marché sont comptabilisées dans les capitaux propres jusqu'à leur vente.
- **Réserves d'évaluation résultant des engagements nets de prévoyance.** Les variations nettes découlant des engagements de prévoyance et des actifs du plan sont directement comptabilisées dans les capitaux propres.
- **Réserves d'évaluation découlant des opérations de couverture.** Lorsque la comptabilité de couverture (Hedge Accounting) est appliquée, les valeurs de rachat positives et négatives découlant des opérations de couverture sont directement comptabilisées dans les capitaux propres et dissoutes avec effet sur le résultat dès que l'opération de base est liquidée.

Réserves affectées

Les positions suivantes font partie des réserves affectées :

- **Dons et legs affectés.** Cette position comprend les soldes non utilisés résultant de dons et legs qui ne sont pas considérés comme des capitaux étrangers mais qui sont tout de même soumis à des conditions. Les moyens librement disponibles (sans conditions) et issus de dons et legs sont classés dans les fonds libres.
- **Réserves liées à des projets d'enseignement et de recherche** (nomination de professeurs, projets d'enseignement et de recherche). Ces réserves couvrent différents engagements pris au sein de l'EPFL. Ces engagements nécessitent une décision, généralement de la direction, et doivent à tout moment pouvoir être prouvés.
Il s'agit principalement d'engagements contractuels liés à la nomination de nouveaux professeurs auxquels des fonds sont octroyés afin qu'ils puissent installer leur chaire. Ces réserves sont constituées lorsque les accords écrits correspondants débouchent sur un rapport de travail. Ces engagements doivent impérativement être provisionnés, même lorsque les fonds inhérents n'ont pas été versés dans leur intégralité. Ces engagements sont généralement échus dans un délai de trois à cinq ans.
- **Réserves liées à des projets d'infrastructures et d'administration** (fluctuations de valeur, projets de construction). Cette position présente les réserves pour fluctuation de valeur du portefeuille de titres ainsi que les réserves pour projets de construction.
La réserve pour fluctuation de valeur est déterminée en fonction de la stratégie de placement et sert de capital-risque.
Les réserves pour projets de construction sont constituées de moyens financiers de la Confédération qui ont été attribués à des projets immobiliers, mais n'ont pas encore été utilisés en raison de retards

Les réserves affectées doivent (à l'exception des réserves liées aux nominations de professeurs) avoir été générées. La création et la dissolution de réserves affectées intervient au sein des capitaux propres.

Réserves libres

Les réserves libres comprennent :

- Les réserves libres de la direction de l'EPFL. Il n'existe pas de conditions externes ou internes qui en limiteraient la liberté de décision.
- Les réserves libres de recherche des départements / facultés, ainsi que des professeurs. Ces réserves découlent principalement de soldes de projets terminés, financés par des tiers. Elles servent à l'enseignement et à la recherche ainsi qu'à la couverture des pertes (p. ex. en cas de pertes de produits à court terme ou de pertes de change). Il n'existe toutefois pas d'affectation obligatoire limitée dans le temps ou en fonction d'objectifs particuliers.

Cofinancement d'immeubles de la Confédération

Lorsque des fonds de tiers sont utilisés pour financer en tout ou partie des projets de construction relatifs à des immeubles propriétés de la Confédération, on parle de cofinancement. Ces moyens transférés à la Confédération sont d'une part présentés dans l'actif immobilisé comme cofinancements et d'autre part ces fonds de tiers, préalablement comptabilisés comme produits, sont présentés dans les capitaux propres affectés.

Réserves d'entités associées

Cette position contient les réserves de réévaluation tenant compte de la part des fonds propres des participations dans des entités associées, qui sont évaluées selon la méthode de la mise en équivalence.

Excédent / déficit au bilan

La position excédent ou déficit au bilan présente l'état des résultats cumulés à la date du bouclage. Elle se compose du résultat reporté, du résultat de l'exercice et des reclassements au sein des capitaux propres.

Le report de résultat est constitué chaque année dans le cadre de l'affectation du résultat. La part non encore répartie du résultat figure dans le résultat de l'exercice. Si, dans le cadre de la consolidation, des différences de change résultant de participations étrangères entièrement consolidées existent, elles sont comptabilisées dans les capitaux propres sans effet sur le résultat.

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET CRÉANCES CONDITIONNELLES

Un engagement conditionnel est soit un engagement possible résultant d'un événement passé dont l'existence doit être préalablement confirmée par un événement futur et dont la survenance ne peut être influencée. Soit il s'agit d'un engagement actuel résultant d'un événement passé, qui ne peut être porté au bilan du fait de la faible probabilité ou par manque de critères de mesure fiables (les critères de comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis).

Une créance conditionnelle est définie comme une position de l'actif découlant d'un événement passé dont l'existence doit d'abord être attestée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut pas être influencée. En font partie seulement les créances conditionnelles envers des tiers.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements contractuels sont présentés dans l'annexe quand ils se basent sur des événements survenus avant la date de clôture et qui, après cette dernière, donneront certainement lieu à des engagements vis-à-vis de tiers et dont le montant peut être défini de façon fiable.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présente les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La présentation se fait selon la méthode indirecte. Cela signifie que le flux de trésorerie opérationnel se base sur le résultat de l'exercice, corrigé des flux de valeur qui ne déclenchent aucun flux de trésorerie direct. Le « total flux de trésorerie » correspond à la variation du poste du bilan « Liquidités et placements à court terme ».

INCERTITUDES RELATIVES À L'APPLICATION DES MÉTHODES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

L'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus implique le recours à des estimations et des hypothèses. Celles-ci reposent sur des valeurs empiriques, adaptées aux circonstances et justifiées, notamment par la prévision d'événements susceptibles de se produire à l'avenir. Par ailleurs, l'application des normes comptables implique de prendre des décisions qui peuvent avoir des effets considérables sur les montants présentés dans les comptes annuels consolidés. Bien que ces estimations aient été réalisées selon les connaissances actuelles des organes de direction, il se peut que la réalité diffère des estimations.

Cela concerne notamment les cas suivants.

Durée d'utilisation et perte de valeur d'immobilisations corporelles

La durée d'utilisation des immobilisations corporelles est définie et contrôlée périodiquement sur la base de données techniques actuelles et des expériences passées. Une modification de l'estimation peut avoir des conséquences sur la valeur des amortissements futurs et par conséquent sur la valeur comptable.

Les estimations effectuées régulièrement dans le cadre de tests de dépréciation peuvent engendrer des réductions de la valeur comptable (correction de valeur ou impairment).

Dans le cadre de la première application d'IPSAS 13, l'EPFL a comptabilisé au 01.01.2017 une correction de valeur de KCHF 52 142 sur les actifs immobilisés de la société simple SQNE (voir explications à l'annexe 2). L'évaluation de la juste valeur s'est appuyée sur des hypothèses relatives aux flux monétaires futurs respectivement sur la valeur d'usage des biens.

Provisions

Les provisions requièrent un plus haut degré d'estimation que d'autres positions de bilan. Les sorties de trésorerie peuvent être plus ou moins importantes selon le dénouement de l'affaire.

Engagements nets de prévoyance

Le calcul des engagements nets de prévoyance repose sur des hypothèses actuarielles à long terme pour l'obligation au titre des prestations et pour le rendement attendu des actifs du régime. Ces hypothèses peuvent diverger de l'évolution future réelle. La détermination du taux d'actualisation et des futures évolutions de salaires fait partie intégrante de l'évaluation actuarielle.

Comptabilisation des dons

L'EPFL obtient régulièrement des dons et legs sous forme de valeurs patrimoniales qui selon IPSAS doivent être activées au prix du marché. L'évaluation de ce prix du marché requiert une estimation des instances dirigeantes.

Taux d'actualisation

Pour l'escompte des créances, engagements et provisions, des taux uniformes ont été définis. Ils se fondent sur un taux sans risque ainsi que sur un facteur de solvabilité. En raison de la situation actuelle des intérêts, ces taux d'actualisation sont toutefois sujets à certaines incertitudes.

Leasings financiers

Dans le cadre de la comptabilisation de deux contrats de loyer à long terme (voir également les commentaires y relatifs à l'annexe 2), l'EPFL a procédé aux évaluations suivantes:

- Les deux contrats sont qualifiés comme location-financement (leasing financier) étant donné que la majorité des avantages et des risques sont transférés à l'EPFL.

- Une sortie des contrats de bail après 30 ans représente actuellement le scénario le plus probable. Cette hypothèse ne constitue pas un engagement formel de l'EPFL de dénoncer les contrats et ne détermine pas qui financera les rachats ou louera les objets après la sortie. La correction de valeur des actifs résultant du contrat de loyer engageant la société simple «SQNE» a été calculée sur la base d'IPSAS 21 «Dépréciation non générateurs de trésorerie» étant donné que les buts principaux de ces investissements ne sont pas la rentabilité économique mais l'accroissement de la visibilité internationale du site de l'EPFL, la transmission du savoir (congrès scientifiques), un campus vivant et son attractivité par la mise à disposition de logements pour étudiants.

05 FINANCEMENT DE LA CONFÉDÉRATION

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Contribution financière de la Confédération	612 337	627 164	14 828

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Contribution aux loyers	68 570	68 343	– 227

Le financement de base octroyé par la Confédération, également appelé enveloppe budgétaire, représente les deux tiers des produits d'exploitation. Il est destiné principalement à couvrir les charges d'enseignement, de recherche et de l'exploitation générale. Est également inclus le coût de location chargé par la Confédération pour l'utilisation du terrain et des bâtiments qui sont sa propriété.

La contribution financière de la Confédération pour l'exercice 2017 a augmenté de KCHF 14 828, soit 2.4% par rapport à 2016, tandis que la contribution aux loyers est restée quasiment identique.

06 FINANCES DE COURS ET AUTRES TAXES D'ÉTUDES

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Finances de cours	8 649	9 110	462
Taxes d'études et administratives (norme IPSAS 9)	3 178	2 780	– 398
Finances de cours et autres taxes d'études	11 827	11 891	64

Les finances de cours comprennent les taxes de cours bachelor et master, les taxes de cours des doctorants et des revenus relatifs à la formation postgrade. Les taxes d'études et administratives comprennent notamment les revenus de la formation continue. C'est à cette dernière position qu'est imputable la baisse des revenus de cette catégorie, principalement expliquée par le fait que les programmes de formation continue ne sont pas tous dispensés chaque année.

07 CONTRIBUTIONS À LA RECHERCHE, MANDATS DE RECHERCHE, PRESTATIONS DE SERVICES SCIENTIFIQUES

1000 CHF	2016	2017	dont produits IPSAS 23	dont produits IPSAS 9	Ecart absolu
Fonds national suisse (FNS)	90 700	88 464	88 464	–	– 2 236
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	16 165	19 962	19 962	–	3 797
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	15 037	15 210	13 556	1 654	173
Programmes-cadres de recherche européens	63 015	59 116	59 116	–	– 3 900
Recherche axée sur l'économie (secteur privé)	37 394	44 082	21 367	22 715	6 688
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	26 680	20 214	18 059	2 155	– 6 466
Total des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques	248 992	247 048	220 523	26 524	– 1 944
Programmes-cadres de recherche européens					
dont financé par le SEFRI	7 935	8 623	8 623	–	688

Les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations des services scientifiques incluent tous les financements de projets octroyés par des institutions nationales et internationales. A cela s'ajoutent d'autres fonds de tiers provenant de cantons, communes, organisations internationales, organismes fédéraux et du secteur privé en faveur de la recherche. Ces fonds de tiers sont principalement destinés à des projets pluriannuels (2–5 ans) dont les produits sont inscrits, conformément à l'avancement du projet, sur la période comptable où les ressources sont consommées.

Les produits des contributions à la recherche, des mandats de recherche et des services scientifiques se sont élevés en 2017 à KCHF 247 048 ce qui représente une baisse de 0.8% par rapport à l'année précédente. La baisse constatée pour le FNS résulte en partie de la fin des programmes Nano-Tera et SystemsX. L'augmentation substantielle des revenus pour la CTI s'explique par l'essor des programmes SCCER dont l'EPFL dirige le programme «FURIES». La baisse des revenus constatée pour les programmes-cadres de recherche européens s'explique majoritairement par la période de transition entre FP7 et H2020.

Les rubriques «Recherche axée sur l'économie (secteur privé)» et «Autres fonds de tiers liées à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)» présentent des variations importantes d'une année à l'autre en fonction des projets de recherche menés. Dans l'ensemble, la variation nette de ces deux rubriques représente KCHF 222.

08 DONS ET LEGS

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Dons et legs	27 993	37 413	9 421

Ce poste comprend les dons et legs en faveur de l'EPFL et des entités consolidées mais aussi les revenus provenant de droits d'utilisation. Ces fonds permettent la mise en œuvre de projets stratégiques (par exemple la mise en place de nouvelles chaires de professeurs), ainsi que la stimulation de la recherche et de l'enseignement en y incluant les ressources matérielles nécessaires.

L'augmentation s'explique notamment par un revenu de KCHF 7027 enregistré au titre de co-financement pour la construction d'un bâtiment sur le campus et par l'intégration des revenus découlant des droits d'utilisation des bâtiments Microcity à Neuchâtel et Industrie à Sion (mise à disposition gratuite de l'EPFL par les cantons concernés pour KCHF 4267, voir tableau ci-dessous). A l'inverse, un montant de KCHF 5000 avait été versé en 2016 par la République et Canton de Genève au titre de contribution unique pour le financement des investissements consentis pour l'installation de l'EPFL dans les bâtiments du Campus Biotech à Genève.

1000 CHF	2017
Biens en nature (« goods in-kind »)	—
Droits d'utilisation (« donated rights »)	4 267
Total comptabilisé en tant que prestations en nature	4 267
Prestations de services en nature (« services in-kind »)	2 829
Total non comptabilisé en tant que prestations en nature	2 829
Total des prestations obtenues en nature	7 096

Les droits d'utilisation concernent les bâtiments « Microcity », mis à disposition de l'EPFL par la République et Canton de Neuchâtel, et « Industrie 17 », mis à disposition de l'EPFL par le Canton du Valais.

Les prestations de services en nature de KCHF 2829 représentent la valeur des prestations de calcul de haute performance que l'EPFL reçoit de la part du Centre Suisse de Calcul Scientifique CSCS (EPFZ).

09 AUTRES PRODUITS

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Licences, brevets	5 050	4 919	– 131
Ventes de biens	4 267	3 326	– 941
Remboursements	3 596	3 505	– 91
Autres prestations de services	11 365	20 854	9 489
Produits des immeubles	3 368	25 017	21 649
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	121	471	350
Autres produits divers	—	1 239	1 239
Total autres produits	27 767	59 332	31 565

L'apport des entités consolidées représente KCHF 32 075. Les « autres prestations de services » concernent principalement l'activité du STCC et du STH. Les « remboursements » comprennent principalement les remboursements de frais de voyage d'institutions tierces aux membres de l'EPFL et de facturation de frais de brevets aux preneurs de licences de l'EPFL. Les « produits des immeubles » supplémentaires concernent la SQIE, la FEIP et la SQNE.

10 CHARGES DE PERSONNEL

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Professeures et Professeurs	77 695	77 622	- 73
Personnel scientifique	263 601	263 113	- 488
Personnel technique et administratif, apprentis, stagiaires	171 662	181 717	10 056
APG, SUVA et autres remboursements	- 2 159	- 2 107	53
Total salaires du personnel	510 799	520 346	9 547
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/Amat	31 740	32 633	893
Charges de prévoyance nettes	49 180	91 500	42 319
Assurance maladie et accident SUVA (AP, ANP, IJ)	1 597	1 618	21
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	11 259	11 423	164
Total assurances sociales et charges de prévoyance	93 776	137 174	43 398
Autres prestations de l'employeur	193	135	- 58
Personnel temporaire	5 380	4 870	- 510
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	2 225	1 689	- 537
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	1 223	1 030	- 193
Autres charges de personnel	6 576	6 417	- 159
Total charges de personnel	620 173	671 661	51 489

L'augmentation des charges de personnel représente KCHF 51 489 ou 8.3%. KCHF 42 319 ou 6.7% proviennent essentiellement du changement de norme comptable (IPSAS 39 à la place d'IPSAS 25) ainsi que des hypothèses sous-jacentes (sans impact monétaire). KCHF 5623 soit 0.9% proviennent des entités consolidées, ce qui laisse une augmentation réelle des charges de personnel de l'EPFL de KCHF 3546 ou 0.6%.

personnel équivalent plein temps (EPT)	2016	2017
Professeures et Professeurs	322	323
Personnel scientifique	3 429	3 539
Personnel technique et administratif, apprentis, stagiaires	1 694	1 779
Total équivalent plein temps	5 445	5 641

Les valeurs présentées ci-dessus ne sont pas comparables. Alors qu'en 2016, les EPT présentés étaient ceux du 31.12.2016, les valeurs présentées en 2017 représentent des moyennes mensuelles.

L'apport des entités consolidées représente 43.5 équivalents plein temps intégrés dans le personnel technique et administratif.

La comparaison des effectifs équivalent plein temps entre fin 2016 et fin 2017 sur le périmètre EPFL seul montre une stabilité du nombre de professeures et professeurs, une hausse de 35 EPT du personnel scientifique et une hausse de 86 EPT du personnel technique et administratif, apprentis, stagiaires, liée notamment à la constitution des équipes de support de certains grands projets (notamment Human Brain Project / Blue Brain Project, Swiss Data Science Center).

11 CHARGES DE BIENS ET SERVICES

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Charges de matériel et de marchandises	39 332	39 966	635
Coûts des locaux	97 573	104 541	6 968
Coûts énergétiques	13 308	13 970	662
Coûts informatiques	26 674	27 778	1 104
Coûts pour consultations, expertises et professeurs invités	33 331	29 143	- 4 188
Coûts de bibliothèque	7 328	5 274	- 2 055
Autres charges d'exploitation	49 882	50 256	374
Total charges de biens et services	267 428	270 927	3 499

L'apport des entités consolidées représente KCHF 7594 de charges supplémentaires. La baisse des « coûts pour consultations, expertises et professeurs invités » est principalement due à l'effet de consolidation et de l'élimination des opérations inter-compagnies. La baisse des « coûts de bibliothèque » est expliquée d'une part par un reclassement vers la rubrique « coûts pour consultations, expertises et professeurs invités » et d'autre part par une baisse dans l'achat de banques de données et de revues électroniques.

Pour ce qui concerne l'EPFL seule, les charges ont baissé de 1.5%.

12 CHARGES DE TRANSFERT

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants	7 346	6 431	- 915
Contributions à des projets de recherche	-	9 586	9 586
Autres charges de transfert	10 857	5 117	- 5 740
Total charges de transfert	18 203	21 134	2 931

Les « contributions à des projets de recherche », présentées séparément à partir de 2017, comprennent les transferts de moyens financiers à des partenaires de l'EPFL dans des projets de recherche. L'évolution de cette rubrique peut être très variable et dépend de la nature et du rythme des projets. On y trouve notamment un solde de projet de KCHF 721 à transférer au CHUV et un montant KCHF 505 transféré au PSI pour l'acquisition commune d'un spectromètre neutronique de haute performance.

Les « autres charges de transfert » comprennent notamment les cotisations payées à des organisations académiques ainsi que les subventions payées au titre de soutien à des activités non académiques (par exemple garderies et organisations estudiantines).

13 RÉSULTAT FINANCIER

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Produits des intérêts	981	544	- 438
Produits des participations	2 534	37	- 2 496
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	582	970	388
Bénéfices de change	1 538	2 161	623
Autres produits financiers	151	38	- 113
Total produits financiers	5 786	3 750	- 2 036
Charges d'intérêts	601	8 668	8 067
Autres charges liées à l'acquisition de capital	-	-	-
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	3 881	182	- 3 699
Pertes de change	2 835	2 890	55
Correction de valeur sur prêts et dépôts à terme	-	-	-
Autres charges financières	291	231	- 60
Total charges financières	7 608	11 971	4 363
Total résultat financier	- 1 822	- 8 221	- 6 399

Produits financiers

La baisse des produits des participations provient en partie de l'intégration de la SQIE dans le périmètre de consolidation et donc de l'élimination dans cette rubrique de la part au résultat (positif) que détient l'EPFL dans cette société simple.

Charges financières

L'augmentation des charges d'intérêt provient essentiellement de la charge d'intérêt liée aux engagements financiers présentés dans les capitaux étrangers suite à la qualification de leasing financier des contrats de bail des sociétés simples SQIE et SQNE (voir annexe 19).

La baisse du poste réévaluation de la juste valeur des placements financiers s'explique par l'intégration dans le périmètre de consolidation de la SQNE, société simple dont l'EPFL intégrait 90% du résultat.

La rubrique «Pertes de change» comprend d'une part les pertes de change réalisées et provenant du décalage entre comptabilisation des créances et engagements en monnaies étrangères et leur réalisation, et d'autre part de la réévaluation de ces postes (y c. comptes de liquidités) au 31.12.2017.

14 LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS À COURT TERME

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Caisse	66	66	-
Poste	88 321	49 923	- 38 398
Banque	20 958	27 529	6 571
Placements tiers à court terme (≤90 jours)	100 485	140 485	40 000
Total liquidités et placements à court terme	209 830	218 002	8 173

L'apport des entités consolidées représente une augmentation de ce poste de KCHF 3330.

Un montant de KCHF 40 000 de liquidités a été transféré de la poste à l'Administration fédérale des finances (Placements tiers à court terme) dans le but d'éviter l'application des taux d'intérêt négatifs.

15 CRÉANCES

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Créances résultant de contrats de financement de projets et donations	401 274	465 342	64 068
Autres créances	4 572	4 787	215
Corrections de valeur	- 433	- 43	390
Total Créances sur transactions sans contrepartie	405 414	470 086	64 672
dont à court terme	16 746	219 060	202 314
dont à long terme	388 668	251 026	- 137 642
Créances résultant de livraisons et prestations	10 800	13 746	2 946
Autres créances	177	460	283
Corrections de valeur	- 966	- 1 294	- 328
Total Créances sur transactions avec contrepartie	10 011	12 912	2 901
dont à court terme	10 011	12 912	2 901
dont à long terme	-	-	-

L'augmentation des créances résultant de financement de projets et donations provient presque essentiellement d'un seul donateur. Les variations entre court et long terme des créances sur transactions sans contrepartie sont dues à la levée d'une des six exceptions IPSAS (voir annexe 2).

Échéances des créances

1000 CHF	Total créances	Non échu	Echu à moins de 90 jours	Echu entre 91 et 180 jours	Echu au-delà de 180 jours
31.12.2017					
Valeur brute	484 335	476 082	2 491	4 398	1 363
Créances sur transactions sans contrepartie	470 129	465 951	1 595	2 554	28
Créances sur transactions avec contrepartie	14 206	10 131	896	1 844	1 334
Corrections de valeur	- 1 336	-	-	- 6	- 1 330
dont corrections de valeur individuelles	- 873				

Correction de valeur des créances	Corrections de valeur des créances sur transactions sans contrepartie	Corrections de valeur des créances sur transactions avec contrepartie
1000 CHF		
2017		
Etat au 31.12.2016	- 433	- 966
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	-	- 69
Etat au 01.01.2017	- 433	- 1 035
Constitution de correction de valeur	- 43	- 553
Décomptabilisation de créances irrécouvrables ayant subi une correction de valeur	-	156
Dissolution de corrections de valeur inutilisées	433	138
Modification du périmètre de consolidation	-	-
Etat au 31.12.2017	- 43	- 1 294

Ce tableau est nouvellement présenté en 2017. Les valeurs de 2016 n'ont pas été retraitées et ne sont donc pas présentées.

16 STOCKS

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	<i>Ecart absolu</i>
Stocks d'achats	1 974	2 121	147
Stocks de production propre	65	63	- 2
Total stocks	2 039	2 185	146

L'apport des entités consolidées représente une augmentation de ce poste de KCHF 122.

Les stocks d'achats sont valorisés à la valeur d'achat. Les stocks de production propre sont valorisés aux coûts de production.

17 ACTIFS DE RÉGULARISATION

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	<i>Ecart absolu</i>
Intérêts	26	-	- 26
Charges payées d'avance	-	5 355	5 355
Autres actifs de régularisation	10 638	1 954	- 8 684
Total actifs de régularisation	10 664	7 309	- 3 355

L'apport des entités consolidées représente une augmentation de ce poste de KCHF 1312.

Les charges payées d'avance sont dorénavant présentées séparément des autres actifs de régularisation

18 PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET CO-ENTREPRISES

Des informations relatives aux entités associées principales sont présentées dans les tableaux suivants. Toutes les entités associées sont présentées à l'annexe 34.

Il n'existe pas de co-entreprises dans le périmètre de consolidation de l'EPFL.

Variation des participations dans des entités associées

1000 CHF	2017
Etat au 01.01.	40 422
Entrées	–
Sorties	–
Dividendes perçus	–
Part au résultat annuel	– 1 876
Part des transactions comptabilisées directement dans les capitaux propres	– 807
Différences de change	–
Etat au 31.12.	37 738

Entités associées – informations financières résumées

Les informations financières résumées des entités associées principales sont présentées ci-dessous. Pour la mise en équivalence de ces entités, les comptes et les valeurs présentées ont été adaptés moyennant certaines simplifications aux principes comptables du domaine des EPF.

1000 CHF	Les Bois Chamblard	Fondation Campus Biotech Geneva
31.12.2017		
Date de clôture des comptes	31.12.2016	31.12.2017
Actif circulant	12 233	17 509
Actif immobilisé	15 574	14 546
Capitaux de tiers à court terme	33	9 432
Capitaux de tiers à long terme	1 105	9 438
Produits	130	28 601
Résultat de l'exercice	– 697	– 1 982

L'EPFL intègre les comptes au 31.12.2016 de la FBC compte tenu des délais de bouclage et de révision des comptes postérieurs à ceux de l'EPFL. Les événements significatifs survenus en 2017 ont été pris en compte.

Informations financières résumées d'entités associées de moindre importance

1000 CHF	2017
Produits	760
Résultat de l'exercice	– 586

Pertes issues des entités associées et non comptabilisées

Il n'y a pas eu de pertes issues des entités associées.

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

1000 CHF	Installations techniques d'exploitation, machines, équipements, mobilier, véhicules	Biens d'investissement informatique	Acomptes, immobilisations corporelles en cours de construction	Total immobilisations corporelles meubles
Valeur d'acquisition				
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	7 089	2 533	455	10 077
Etat au 01.01.2017	415 786	124 795	36 284	576 865
Entrées	26 323	1 910	12 452	40 685
Reclassements	6 423	4 053	- 10 476	-
Sorties	- 3 836	- 9	- 679	- 4 524
Etat au 31.12.2017	444 696	130 749	37 581	613 026
Corrections de valeurs cumulées				
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	2 699	2 313	-	5 012
Etat au 01.01.2017	290 888	116 238	-	407 125
Amortissements	37 574	6 006	-	43 579
Dépréciations	648	-	-	648
Attributions	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	-
Sorties	- 635	- 9	-	- 644
Etat au 31.12.2017	328 474	122 234	-	450 708
Valeur figurant au bilan au 31.12.2017	116 222	8 515	37 581	162 318
dont objets en leasing	-	-	-	-
Valeur d'acquisition				
Etat au 01.01.2016	375 711	114 382	24 395	514 488
Entrées	25 921	4 430	22 860	53 212
Reclassements	7 189	3 449	- 10 639	-
Sorties	- 124	-	- 787	- 911
Etat au 31.12.2016	408 697	122 262	35 829	566 788
Corrections de valeurs cumulées				
Etat au 01.01.2016	252 754	104 200	-	356 953
Amortissements	34 876	9 724	-	44 601
Dépréciations	590	-	-	590
Attributions	-	-	-	0
Reclassements	-	-	-	0
Sorties	- 31	-	-	- 31
Etat au 31.12.2016	288 189	113 924	-	402 113
Valeur figurant au bilan au 31.12.2016	120 509	8 338	35 829	164 675
dont objets en leasing	-	-	-	-

Terrains, constructions	Immeubles en construction	Total immobilisations corporelles immeubles	Total immobilisations corporelles	Total immobilisations incorporelles
369 811	101	369 912	379 989	70 555
407 149	20 225	427 374	1 004 239	78 366
4 336	4 426	8 762	49 447	1 459
3 853	- 3 853	-	-	-
-	- 101	- 101	- 4 625	-
415 338	20 697	436 035	1 049 060	79 825
113 489	-	113 489	118 501	8 035
136 303	-	136 303	543 428	13 022
16 528	-	16 528	60 107	2 750
-	-	-	648	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	- 644	-
152 831	-	152 831	603 539	15 772
262 507	20 697	283 204	445 521	64 054
-	-	216 048	216 048	-
33 758	13 810	47 568	562 055	7 155
24	9 971	9 996	63 207	708
3 556	- 3 556	-	-	-
-	- 101	- 101	- 1 012	- 53
37 338	20 124	57 462	624 250	7 811
18 721	-	18 721	375 674	4 530
4 094	-	4 094	48 694	457
-	-	-	590	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	- 31	-
22 814	-	22 814	424 927	4 986
14 524	20 124	34 648	199 323	2 825
-	-	-	-	-

Immobilisations corporelles immeubles

La quasi-totalité des bâtiments occupés par l'EPFL sont la propriété de la Confédération et ne sont donc pas reconnus comme des éléments d'actifs dans les comptes de l'EPFL mais dans ceux de la Confédération. En 2016, les valeurs présentées dans les immobilisations corporelles immeubles se composent essentiellement des aménagements propres au locataire (CFC 3) et concernent les immeubles appartenant à la Confédération ainsi que des bâtiments loués. Au 01.01.2017, deux contrats de loyer des sociétés simples SQIE et SQNE ont été qualifiés de leasing financier (voir chapitre 2 et 4 ainsi que l'annexe 13), ce qui a conduit à une augmentation des valeurs d'acquisition de KCHF 324 548 et des amortissements cumulés de KCHF 97 783. Pour ce qui concerne la présentation dans les comptes de ces contrats de leasing financier, l'EPFL a par ailleurs procédé à des appréciations qui sont présentées à l'annexe 4 « Incertitudes en termes d'évaluation et appréciations du management ».

Parmi les investissements majeurs de 2017 de la rubrique « immobilisations corporelles meubles », on peut mentionner un spectromètre pour le laboratoire de résonance magnétique (KCHF 2582), un gyrotron pour le Swiss Plasma Center (KCHF 1007) ainsi que des clusters (informatique) pour les unités « Scientific IT and application support » et le laboratoire de photonique et mesures quantiques (KCHF 3286).

Parmi les investissements majeurs de 2017 de la rubrique « immobilisations corporelles immeubles », on peut mentionner des aménagements spécifiques au locataire (CFC3) dans les bâtiments MED et ArtLab ainsi que des rénovations d'auditoires et d'ascenseurs.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de KCHF 70 555 (valeur d'acquisition) retraités au 01.01.2017 représentent essentiellement le droit d'utilisation (au sens d'un leasing financier) du bâtiment Microcity à Neuchâtel. L'amortissement de ce droit s'est monté en 2017 à KCHF 2343.

20 PLACEMENTS FINANCIERS

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Titres et dépôts à terme	40 457	50 863	10 407
Valeurs de remplacement positives	—	—	—
Autres actifs financiers	232 156	232 156	—
Prêts	—	112	112
Total placements financiers et prêts à court terme	272 612	283 131	10 519
Titres et dépôts à terme	—	—	—
Autres actifs financiers	5 628	6 366	738
Prêts	18 299	144	– 18 155
Total placements financiers et prêts à long terme	23 927	6 510	– 17 417

L'apport des entités consolidées de la position « titres et dépôts à terme » représente une augmentation de ce poste de KCHF 9590.

Les « autres actifs financiers » représentent les placements effectués par l'EPFL auprès de l'AFF (base: Convention de trésorerie).

La baisse de la position « prêts à long terme » est expliquée par la consolidation de l'entité SQNE.

Échéances des prêts

1000 CHF	Total prêts	Non échu	Echu à moins de 90 jours	Echu entre 91 et 180 jours	Echu au-delà de 180 jours
31.12.2017					
Valeur brute	256	253	–	–	3
Corrections de valeur (individuelles)	–	–	–	–	–

Ces prêts concernent les entités nouvellement consolidées et n'ont pas fait l'objet d'une correction de valeur.

21 COFINANCEMENTS

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Valeur d'acquisition			
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	–	–	–
Etat au 01.01.	87 883	91 883	4 000
Entrées	4 000	–	– 4 000
Sorties	–	– 5 000	– 5 000
Etat au 31.12.	91 883	86 883	– 5 000
Correction de valeur cumulées			
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	–	–	–
Etat au 01.01.	15 345	17 128	1 783
Amortissements	1 783	2 258	476
Sorties	–	–	–
Etat au 31.12.	17 128	19 386	2 258
Valeur figurant au bilan au 31.12.	74 755	67 497	– 7 258

Pour rappel, l'augmentation du co-financement en 2016 était liée au bâtiment Artlab. Pour ce même projet de construction, la baisse du co-financement de KCHF 5000 en 2017 est due au retrait d'un sponsor.

22 ENGAGEMENTS COURANTS

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Engagements résultant de livraisons et prestations	52 705	21 937	– 30 769
Engagements envers des assurances sociales	1 870	8 560	6 690
Autres engagements courants	77 861	38 134	– 39 738
Total engagements courants	132 437	68 631	– 63 806

L'apport des entités consolidées représente une augmentation de KCHF 703.

Pour rappel, le niveau très élevé des engagements courants au 31.12.2016 était lié aux versements à effectuer aux partenaires de l'EPFL qui est leading house du projet HBP. Les versements aux partenaires du projet HBP ont été effectués entretemps.

23 ENGAGEMENTS FINANCIERS

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Engagements de leasing financier	–	8 301	8 301
Valeurs de remplacement négatives	291	919	629
Autres engagements financiers	152	5 121	4 969
Total engagements financiers à court terme	443	14 342	13 899
Engagements de leasing financier	–	277 502	277 502
Autres engagements financiers	23 374	75 647	52 284
Total engagements financiers à long terme	23 374	353 149	329 775

Les valeurs de remplacement négatives concernent des opérations de couverture de change (ventes à terme) effectuées pour des projets de recherche dont les revenus sont fixes en EUR et USD.

Les engagements de leasing financier représentent la contrepartie des actifs immobilisés en leasing.

Les autres engagements financiers recouvrent la contrepartie du droit d'utilisation (prestation en nature) du bâtiment Microcity ainsi que des engagements hypothécaires.

Leasing financier

1000 CHF	Redevances futures des leasing 2017	Charges financières futures 2017	Valeur actuelle des redevances futures des leasing 2017
Echéance jusqu'à 1 an	15 732	7 430	8 301
Echéance entre 1 et 5 ans	62 926	27 504	35 422
Echéance à plus de 5 ans	313 436	71 356	242 080
Etat au 31.12.	392 094	106 291	285 803

1000 CHF	2017
Charges de leasing	
Locations conditionnelles comptabilisées comme charges pendant la période	–
Informations complémentaires	
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)	40 897

Le leasing financier concerne les sociétés simples SQIE et SQNE, intégrées au périmètre de consolidation. Les principes du leasing financier sont décrits à l'annexe 2. L'annexe 4 décrit les hypothèses prises pour la présentation du leasing financier dans les comptes. Les deux contrats de leasing comprennent une clause d'adaptation du loyer à l'index des prix à la consommation. La valeur actuelle des paiements de leasing minimaux se monte à KCHF 180 074 pour la SQNE et à KCHF 105 730 pour la SQIE.

24 PASSIFS DE RÉGULARISATION

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Intérêts	–	–	–
Produits perçus à l'avance	–	23 025	23 025
Autres passifs de régularisation	36 639	9 271	– 27 368
Total passifs de régularisation	36 639	32 295	– 4 343

L'apport des entités consolidées représente une augmentation de KCHF 3804.

Pour rappel, cette rubrique présentait au 31.12.2016 deux opérations exceptionnelles totalisant KCHF 10 500 (remboursement prévu de KCHF 2500 à un donateur et avance de KCHF 8000 encaissée pour le financement d'un bâtiment).

Les produits perçus d'avance sont dorénavant présentés séparément des autres passifs de régularisation.

25 PROVISIONS

Provisions – vue d'ensemble

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Vacances et heures supplémentaires	20 940	24 825	3 885
Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	20 839	21 878	1 039
Démantèlement d'actifs	–	–	–
Cautionnements et garanties	–	–	–
Litiges	620	1 008	388
Autres provisions	–	3 761	3 761
Total provisions	42 399	51 472	9 073

Vacances et heures supplémentaires

L'augmentation de KCHF 3885 est expliquée par la croissance du personnel ainsi que par l'augmentation des soldes de vacances et heures supplémentaires non prises, et finalement par un retraitement au 01.01.2017 (abandon de l'exception 3 des règles IPSAS, voir annexe 2) de KCHF 1731.

Autres prestations en faveur du personnel

Il s'agit de la provision pour primes d'ancienneté calculée selon la norme IPSAS 39.

Autres provisions

Cette nouvelle provision couvre les risques liés à la conformité dans le cadre de la gestion des projets européens.

Provisions – variations

1000 CHF	Vacances et heures supplémentaires	Autres prestations en faveur du personnel selon IPSAS 39	Démantèlement d'actifs	Cautionnements et garanties	Litiges	Autres provisions	Total provisions
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	1 897	–	–	–	–	–	1 897
Etat au 01.01.2017	22 837	20 839	–	–	620	–	44 296
Constitution	2 076	4 039	–	–	705	3 761	10 581
Dissolution	– 88	–	–	–	– 317	–	– 405
Utilisation	–	– 3 000	–	–	–	–	– 3 000
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.2017	24 825	21 878	–	–	1 008	3 761	51 472
dont à court terme	24 825	–	–	–	1 008	3 761	29 594
dont à long terme	–	21 878	–	–	–	–	21 878
Etat au 01.01.2016	18 715	19 638	–	–	388	450	39 191
Constitution	2 225	1 223	–	–	304	–	3 752
Dissolution	–	– 22	–	–	– 72	– 450	– 544
Utilisation	–	–	–	–	–	–	–
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–
Augmentation de la valeur actuelle	–	–	–	–	–	–	–
Etat au 31.12.2016	20 940	20 839	–	–	620	–	42 399
dont à court terme	20 940	–	–	–	620	–	21 560
dont à long terme	–	20 839	–	–	–	–	20 839

26 ENGAGEMENTS NETS DE PRÉVOYANCE

Les employés et bénéficiaires de rentes de l'EPFL sont assurés auprès de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF, dans l'institution collective «Caisse fédérale de pensions PUBLICA» (PUBLICA). Les employés et bénéficiaires de rentes des autres entités consolidées sont assurés auprès d'autres institutions de prévoyance. Les explications ci-dessous se rapportent à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de la PUBLICA.

Le montant des engagements nets de prévoyance à compter du 1er janvier 2017 comprend aussi les engagements résultant d'autres plans de prévoyance à hauteur de KCHF 3525.

La norme IPSAS 39 Avantages du personnel a été appliquée au 1er janvier 2017. Ses effets sont détaillés dans l'annexe 2. Les valeurs de l'exercice précédent se basent sur IPSAS 25 et ont simplement été reclassées dans les tableaux adaptés à la norme IPSAS 39 (pas de retraitement).

CADRE JURIDIQUE ET RESPONSABILITÉS

Prescriptions légales

La mise en œuvre de la prévoyance du personnel doit se faire par le biais d'une institution de prévoyance distincte de l'employeur. La loi prescrit des prestations minimales.

Organisation de la prévoyance

PUBLICA est un organisme de droit public autonome de la Confédération.

La Commission de la caisse est l'organe suprême de PUBLICA. Outre la direction, elle assure la surveillance et le contrôle de la gestion de PUBLICA. Composée de manière paritaire, la Commission comprend 16 membres (huit représentantes et représentants des personnes assurées et le même nombre des employeurs du cercle de toutes les caisses de prévoyance affiliées). L'organe suprême de PUBLICA se compose donc d'autant de représentantes et représentants de salariés que d'employeurs.

Chaque caisse de prévoyance a son propre organe paritaire. Il intervient notamment lors de la conclusion de contrats d'affiliation et décide de l'affectation des éventuels excédents. L'organe paritaire se compose de neuf représentantes et représentants des employeurs et autant des salariés des entités.

Plan de prévoyance

Au sens de la norme IPSAS 39, la solution de prévoyance doit être classée comme fondée sur le régime de prestations définies (defined benefit).

Le plan de prévoyance est défini dans les règlements de prévoyance concernant les collaboratrices et collaborateurs et le corps professoral de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF, qui font partie intégrante du contrat d'affiliation avec PUBLICA. En cas d'invalidité, de décès, de vieillesse et de départ, le plan de prévoyance accorde davantage de prestations que les prestations minimales requises par la législation. Il s'agit donc d'un plan enveloppant (prestations obligatoires et surobligatoires).

Les cotisations d'épargne des employeurs et des salariés sont définies en pourcentage du salaire assuré. Une prime de risque est prélevée pour l'assurance des risques décès et invalidité. L'employeur paie les coûts administratifs.

La rente de vieillesse provient de l'avoir de vieillesse disponible au moment du départ à la retraite multiplié par le taux de conversion défini dans le règlement. Le salarié a la possibilité de percevoir les prestations vieillesse sous forme de capital. Des plans de prévoyance existent pour différents groupes d'assurés. De plus, le salarié peut verser des cotisations d'épargne complémentaires.

Les prestations de risque sont calculées en fonction du capital-épargne projeté, intérêts compris, et du taux de conversion.

Placements

PUBLICA effectue les placements pour l'ensemble des caisses de prévoyance (avec le même profil de placement).

Organe suprême de PUBLICA, la Commission de la caisse répond entièrement de la gestion de la fortune. Elle édicte et modifie le règlement concernant les placements et définit la stratégie de placement. Le Comité de placement conseille la Commission de la caisse dans les questions de placement et veille au respect du règlement et de la stratégie y afférents.

Le service Asset Management de PUBLICA est responsable de la mise en œuvre de la stratégie de placement. Les décisions tactiques consistant à s'écarter temporairement des pondérations de la stratégie de placement afin de générer une valeur ajoutée par rapport à la stratégie relèvent également de ce service. En cas de constitution ou de suppression de catégories de placement sur plusieurs années, une stratégie au pro rata est calculée pour que les transactions soient diversifiées dans le temps.

RISQUES POUR L'EMPLOYEUR

L'organe paritaire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF peut modifier à tout moment le système de financement (cotisations et prestations futures). Pendant la durée d'un découvert au sens du droit de la prévoyance (art. 44 OPP 2) et dès lors que d'autres mesures ne permettent pas

d'atteindre l'objectif, il peut prélever des contributions d'assainissement auprès de l'employeur. L'employeur doit néanmoins donner son accord si celles-ci servent à financer des prestations surobligatoires.

Le taux de couverture définitif selon la LPP n'était pas encore connu au moment de l'approbation des comptes de l'EPFL. Le taux de couverture réglementaire provisoire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA, selon l'OPP 2, s'établissait à 108.0% en fin d'année (2016: 103.2%, taux définitif). A la même période, le taux de couverture économique provisoire de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 89.5% (2016: 84.9%, taux définitif).

ÉVÉNEMENTS PARTICULIERS

Il n'y a eu ni modification ou réduction de régime, ni indemnisations (settlements) durant l'exercice sous revue.

Engagements nets de prévoyance

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	- 2 320 015	- 2 272 733
Juste valeur des actifs du régime	1 655 154	1 782 369
Engagements nets de prévoyance inscrits au bilan	- 664 861	- 490 364

La baisse des engagements nets de prévoyance est imputable au retraitement du 01.01.2017 (KCHF 45 995) et à la modification des hypothèses actuarielles, notamment celles relatives à l'augmentation du taux d'actualisation, à la réduction de l'évolution des salaires et à la rémunération de l'avoie de vieillesse. KCHF 3525 des engagements nets de prévoyance (2016: aucun) se rapportent à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA.

Charges de prévoyance

1000 CHF	2016	2017
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	78 872	88 088
Coût des services passés	5 817	3 281
Bénéfices (-) / pertes (+) issus des indemnités du plan	-	-
Charges d'intérêts de l'obligation au titre des prestations définies	8 466	4 589
Produits des intérêts des actifs du régime	- 43 040	- 3 327
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	-	1 314
Autres	-	-
Total charges de prévoyance nettes inscrites au compte de résultat y c. charges d'intérêts	50 115	93 944

Les charges de prévoyance nettes de l'EPFL ont atteint KCHF 93 944 (2016: KCHF 50 115), dont KCHF 719 (2016: aucun) se rapporte à des plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance de l'EPFL auprès de PUBLICA.

L'augmentation des charges de prévoyance nettes s'explique en particulier par le passage de la norme IPSAS 25 à la norme IPSAS 39. Comme IPSAS 39 introduit le concept de l'intérêt net, le rendement attendu sur les actifs du régime est désormais calculé avec le taux d'actualisation. Ceci entraîne une diminution du produit des intérêts des actifs du régime (KCHF 3327 contre KCHF 43 040 en 2016) dans le compte de résultat, et un bénéfice actuariel plus élevé, de KCHF 113 334 (2016: KCHF 42 952), dans les capitaux propres. Les charges d'intérêts des engagements de prévoyance ont diminué, passant de KCHF 8466 en 2016 à KCHF 4589 en 2017 du fait de la baisse à 0.2% du taux d'actualisation (2016: 0.4%).

Le coût des services rendus au cours de la période, d'un montant de KCHF 88 088 (2016: KCHF 78 872), a augmenté en raison d'une légère hausse des effectifs des assurés. Le coût des services passés comprend les achats à hauteur de KCHF 3281 (2016: KCHF 5817) comptabilisés dans la caisse de pension pour le corps professoral, pris en compte pour la première fois l'année passée.

En 2017, des versements de KCHF 8500 ont été effectués par le CEPF à la caisse de prévoyance du Domaine des EPF dont KCHF 2444 en faveur du personnel de l'EPFL. Ce montant correspond à la différence entre celui comptabilisé au compte de résultat et celui figurant dans le tableau ci-dessus.

Pour l'exercice à venir, des cotisations de l'employeur à hauteur de KCHF 62 847 ainsi que des cotisations des assurés à hauteur de KCHF 31 940 sont attendues.

Montants à imputer immédiatement aux capitaux propres

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017
Bénéfices (-) et pertes (+) actuariels	–	–
issus de la variation des hypothèses financières	37 173	– 83 702
issus de la variation des hypothèses démographiques	95 453	–
issus de la variation empirique	43 492	34 024
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts	– 42 952	– 113 334
Autres	–	–
Montant inscrit dans les capitaux propres	133 166	– 163 012
Montant cumulé des bénéfices (-) / pertes (+) comptabilisés directement dans les capitaux propres	433 061	270 049

En 2017, les bénéfices actuariels comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à KCHF 163 012 (2016: perte actuarielle de KCHF 133 166). Cela donne une perte totale cumulée de KCHF 270 049 au 31 décembre 2017 (2016: KCHF 433 061), dont KCHF 595 (2016: aucun) se rapportent à des bénéfices actuariels de plans de prévoyance en dehors de la caisse de prévoyance de l'EPFL auprès de PUBLICA. Les bénéfices actuariels issus de la variation des hypothèses financières résultent de l'augmentation du taux d'actualisation ainsi que de la réduction de l'évolution des salaires et de la rémunération de l'avoir de vieillesse. Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de variation des hypothèses démographiques (en 2016, passage à la LPP 2015 et aux tables générationnelles).

Evolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies

1000 CHF	2016	2017
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	–	– 35 380
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au 01.01.	2 103 302	2 284 635
Coût des services rendus au cours de la période (employeur)	78 872	88 088
Charges d'intérêts de l'obligation au titre des prestations définies	8 466	4 589
Cotisations des assurés	31 462	32 231
Prestations perçues (+) et versées (-)	– 84 022	– 90 412
Coût des services passés	5 817	3 281
Bénéfices (-) / pertes (+) issus des indemnités du plan	–	–
Bénéfices (-) / pertes (+) actuariels	176 118	– 49 678
Autres	–	–
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies au 31.12.	2 320 015	2 272 733

La durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance à prestations définies (pour l'EPFL seule) s'élève à 15.4 années au 31 décembre 2017 (2016: 16.1 années).

Evolution des actifs du régime

1000 CHF	2016	2017
Ajustements du retraitement au 01.01.2017	–	7 091
Juste valeur des actifs du régime au 01.01.	1 560 987	1 662 245
Produits des intérêts des actifs du régime	43 040	3 327
Cotisations de l'employeur	60 735	62 959
Cotisations des assurés	31 462	32 231
Prestations perçues (+) et versées (-)	– 84 022	– 90 412
Bénéfices (+) / pertes (-) issus des indemnités du plan	–	–
Frais d'administration (hors frais de gestion de fortune)	–	– 1 314
Rendement des actifs du régime, hors produit des intérêts	42 952	113 334
Autres	–	–
Juste valeur des actifs du régime au 31.12.	1 655 154	1 782 369

Variation des engagements de prévoyance nets

1000 CHF	2016	2017
Ajustements du retraitement au 01.01.2017		42 471
Engagements nets de prévoyance au 01.01.	– 542 315	– 622 390
Charges de prévoyance nettes y c. charges d'intérêts inscrites au compte de résultat	– 50 115	– 93 944
Montants comptabilisés directement dans les capitaux propres	– 133 166	163 012
Cotisations de l'employeur	60 735	62 959
Engagements acquittés directement par l'entité	–	–
Autres	–	–
Engagements nets de prévoyance au 31.12.	– 664 861	– 490 364

Principales catégories des actifs du régime

%	Coté	Non coté	31.12.2016	Coté	Non coté	31.12.2017
Liquidités	2	–	2	4	–	3
Obligations (en CHF) Confédération	6	–	6	6	–	6
Obligations (en CHF) hors Confédération	12	–	11	12	–	11
Emprunts d'Etat (en devises étrangères)	30	–	28	28	–	26
Obligations d'entreprises (en devises étrangères)	16	–	15	15	–	14
Hypothèques	–	–	–	–	–	–
Actions	32	–	30	33	–	31
Immobilier	–	86	5	–	67	5
Matières premières	2	–	2	2	–	2
Autres	–	14	1	–	33	2
Total des actifs du régime	100	100	100	100	100	100

PUBLICA supporte les risques actuariels et propres aux placements. La stratégie de placement est définie de sorte à ce que les prestations réglementaires puissent être fournies à leur échéance.

Il n'y a pas de biens immobiliers de la caisse de prévoyance utilisés par l'employeur.

Principales hypothèses actuarielles utilisées à la date de clôture de l'exercice

%	2016	2017
Taux d'actualisation au 01.01.	0.40	0.20
Taux d'actualisation au 31.12.	0.20	0.30
Evolution attendue des salaires	0.90	0.50
Evolution attendue des rentes	0.00	0.00
Rémunération de l'avoir de vieillesse	1.00	0.50
Espérance de vie à l'âge de 65 ans - femmes (nombre d'années)	24.32	24.43
Espérance de vie à l'âge de 65 ans - hommes (nombre d'années)	22.26	22.38

Le taux d'actualisation repose sur les taux d'intérêt au comptant des obligations de la Confédération publiés chaque mois par la Banque Nationale Suisse ainsi que sur les prévisions de flux de capitaux de la caisse de prévoyance du Domaine des EPF auprès de PUBLICA, selon les données de base de l'exercice précédent. Les prévisions d'évolution des salaires se fondent sur des données de référence économiques. L'évolution des rentes correspond aux prévisions d'évolution des retraites pour la durée restante moyenne compte tenu de la situation financière de la caisse de pension. Les tables de génération LPP 2015 sont utilisées pour l'hypothèse de l'espérance de vie.

Analyse de sensibilité (variation de la valeur actuelle des engagements de prévoyance)

1000 CHF	2016		2017	
	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses	Révision à la hausse des hypothèses	Révision à la baisse des hypothèses
Taux d'actualisation (variation $\pm 0.25\%$)	- 89 994	96 303	- 84 371	90 342
Evolution attendue des salaires (variation $\pm 0.25\%$)	14 114	- 13 780	9 702	- 9 484
Evolution attendue des rentes (variation $\pm 0.25\%$)	70 627	- 67 035	68 861	- 65 149
Rémunération de l'avoir de vieillesse (variation $\pm 0.25\%$)	15 303	- 15 061	14 720	- 14 374
Espérance de vie (variation ± 1 an)	74 003	- 74 905	72 392	- 73 286

Des analyses de sensibilité ont été effectuées pour les principales hypothèses de calcul des engagements.

L'analyse de sensibilité permet de calculer la variation des engagements de prévoyance en cas d'ajustement des hypothèses actuarielles. Une seule hypothèse est modifiée tandis que les autres paramètres demeurent inchangés.

Le facteur d'actualisation, le taux d'intérêt projeté pour l'avoir de vieillesse et l'hypothèse sur l'évolution de salaire ont été relevés ou baissés de points de pourcentage fixes. La sensibilité en matière de mortalité a été calculée en réduisant ou augmentant la mortalité à l'aide d'un facteur forfaitaire de sorte que l'espérance de vie a été augmentée ou réduite d'un an pour la plupart des catégories d'âge.

27 FONDS DE TIERS AFFECTÉS

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Contributions à la recherche du Fonds national suisse (FNS)	177 337	183 947	6 610
Contributions à la recherche de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	43 383	35 388	– 7 995
Contributions à la recherche de l'Union européenne (UE)	157 324	155 163	– 2 161
Contributions à la recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	21 521	15 225	– 6 296
Contributions à la recherche axée sur l'économie (secteur privé)	29 077	109 059	79 982
Contributions à la recherche autres fonds de tiers	17 050	19 496	2 446
Dons et legs	561	–	– 561
Total fonds de tiers affectés	446 252	518 278	72 026

Les fonds de tiers affectés correspondent aux engagements de prestations qui doivent encore être fournies dans le cadre des projets et mandats de recherche en cours issus de contrats sans contrepartie. L'augmentation de KCHF 72 026, soit 16.1%, est positive; elle reflète une progression du stock de fonds de tiers disponibles pour le financement de la recherche à l'EPFL. Dans le détail, l'augmentation provient principalement de contrats conclus avec trois fondations et totalisant KCHF 76 000.

28 GESTION FINANCIÈRE DES RISQUES ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

GÉNÉRALITÉS

La gestion financière des risques est intégrée dans la gestion des risques générale de l'EPFL. Elle traite notamment:

- du risque de crédit (risque de défaillance),
- du risque de liquidité
- et du risque de marché (risque de taux, de cours et de change).

Le risque de crédit reste la priorité de la gestion des risques. Des directives sur la gestion du placement de moyens financiers existent afin d'atténuer le risque de défaillance et de marché. Une grande partie des créances et des droits résultant d'actifs financiers concernent des parties jouissant d'une solvabilité élevée. De gros risques n'existent que vis-à-vis de ces contreparties, raison pour laquelle le risque de crédit est considéré comme faible.

En outre, il existe des créances et des placements financiers en devises, qui sont garantis au cas par cas afin de minimiser le risque.

Le respect et l'efficacité des directives sont garantis par le SCI.

RISQUE DE CRÉDIT ET DE DÉFAILLANCE

Risque de défaillance maximal

1000 CHF	Total	Confédération	Commission européenne PCRD *	FNS, CTI, assurances sociales AVS, Suva	BNS et banques avec garantie d'Etat	Postfinance et autres banques	Autres contreparties
31.12.2017							
Liquidités et placements à court terme	218 002	140 538	–	–	–	77 462	3
Créances sur transactions sans contrepartie	470 086	22 977	134 010	160 294	–	–	152 805
Créances sur transactions avec contrepartie	12 912	524	7	–	–	307	12 074
Placements financiers et prêts	289 641	232 156	–	–	–	9 590	47 896
Actifs de régularisation	1 954	78	73	–	–	–	1 803
Total	992 596	396 272	134 090	160 294	–	87 359	214 580

* Les créances vis-à-vis de la Confédération (SEFRI) issues des mesures transitoires pour Horizon 2020 ainsi que les créances vis-à-vis de la Commission Européenne et d'autres universités européennes provenant de programmes-cadres européens sont présentées dans la colonne « Commission européenne PCRD ».

Le risque de défaillance maximal correspond aux valeurs comptables du bilan. Compte tenu du fait qu'une grande partie des actifs financiers concernent la Confédération et d'autres institutions publiques, le risque réel est très faible.

Sur la base de l'art. 34c chi. 2 de la loi sur les EPF (RS 414.110), le CEPF a émis des Directives de placement, entrées en vigueur le 01.01.2008. Sur cette base, l'EPFL a édicté ses propres directives de placement. Par ailleurs, la convention de trésorerie conclue entre l'AFF et le CEPF le 29.11.2007 définit comment les liquidités peuvent et doivent être placées.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'EPFL dispose de processus et de principes garantissant une liquidité suffisante pour s'acquitter des engagements courants et futurs. Il détient notamment une réserve suffisante de liquidités et de titres négociables.

1000 CHF	Total valeur comptable	Total valeur contractuelle	moins de 1 an	1 à 5 ans	plus de 5 ans
31.12.2017					
Engagements financiers hors produits dérivés	–	–	–	–	–
Engagements courants	68 631	68 631	68 631	–	–
Engagements de leasing	285 803	384 663	8 301	62 926	313 436
Engagements financiers	80 768	80 768	5 121	21 233	54 414
Passifs de régularisation	9 031	9 031	9 031	–	–
Engagements en instruments financiers dérivés	919	919	919	–	–
Total	445 152	544 012	92 003	84 159	367 850

Les engagements financiers résultent surtout des engagements opérationnels courants. Les charges et investissements sont généralement autofinancés. Dans certains cas, des investissements sont financés par des contrats de leasing.

Les entités contrôlées par l'EPFL peuvent lever des fonds sur le marché financier.

Tous les engagements financiers sont couverts par des liquidités et des placements disponibles à court terme effectués auprès de la Confédération. Le risque de liquidité est faible.

RISQUE DE MARCHÉ

Risque de taux et de cours

Le risque de taux n'est pas couvert. Une augmentation ou une baisse du taux d'intérêt d'un point de pourcentage augmenterait ou diminuerait le résultat de KCHF 4073.

L'analyse du risque de taux tient aussi compte des obligations contenues dans les mandats de gestion de fortune.

Les autres positions de trading (sans les obligations) se composent principalement d'actions et de fonds suisses. Une baisse de cours de 10% diminuerait le résultat de KCHF 737.

Les positions de trading exposées au risque de cours sont détenues à 100% dans des mandats de gestion de fortune auprès de banques suisses.

L'EPFL a défini une allocation stratégique appliqué aux mandats de gestion de fortune. Les bornes tactiques sont vérifiées trimestriellement.

Risque de change

Les créances en devises sont majoritairement en euro et en dollar américain; elles sont couvertes au cas par cas par des produits dérivés. Les risques de change des mandats de gestion de fortune sont en principe couverts. Compte tenu des opérations de couverture, une fluctuation de $\pm 10\%$ du cours de ces deux devises aurait l'effet suivant sur le compte de résultat.

1000 CHF	Total	CHF	EUR	USD	Autres
31.12.2017					
Liquidités et placements à court terme	218 002	206 011	8 914	1 755	1 322
Créances issues de transactions sans contrepartie	470 086	336 014	125 987	7 924	162
./. Créances IPSAS 23 avec contrepartie en capitaux étrangers	- 398 966	- 268 770	- 123 167	- 7 002	- 26
Créances issues de transactions avec contrepartie	12 912	11 814	645	363	90
Placements financiers et prêts	289 641	288 566	323	715	37
Actifs de régularisation	1 954	1 696	138	117	3
./. Montants contractuels des couvertures	- 11 037	-	- 10 885	- 153	-
Total	582 592	575 331	1 955	3 719	1 588
Engagements courants	68 631	56 336	11 732	421	142
Engagements de leasing	285 803	285 803	-	-	-
Engagements financiers	81 688	81 688	-	-	-
Passifs de régularisation	9 031	8 046	695	257	32
./. Montants contractuels des couvertures	-	-	-	-	-
Total	445 153	431 873	12 427	678	174
Bilan net par devises étrangères	137 439	143 458	- 10 473	3 041	1 415
Sensibilité avec incidence sur le compte de résultat $\pm 10\%$			- 1 047	304	
Taux de clôture			1.17	0.97	

Gestion des capitaux

Le capital géré comprend les fonds propres sans les réserves de réévaluation. L'EPFL vise une base solide de capitaux propres qui permet de garantir la mise en œuvre du mandat de prestations. Conformément aux prescriptions légales, les institutions du Domaine des EPF et le Conseil des EPF ne sont pas autorisés à lever des fonds sur le marché financier.

ESTIMATION DES JUSTES VALEURS

Compte tenu de la courte échéance, la valeur comptable des liquidités et placements à court terme et les valeurs comptables des prêts, dépôts et créances à court terme ainsi que des engagements courants correspondent à une estimation appropriée de la juste valeur.

La juste valeur des créances à long terme sans contrepartie et des prêts à long terme est calculée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

La juste valeur des placements financiers disponibles à la vente se base sur les valeurs réelles quand celles-ci sont déterminables de manière fiable ou elle correspond aux coûts d'acquisition.

La juste valeur des engagements financiers à taux fixe qui ne sont pas négociés publiquement est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché. La juste valeur des actifs et engagements financiers à taux fixe négociés publiquement se base sur les cotations en bourse au jour de clôture du bilan.

La juste valeur des engagements résultant de leasing financier est estimée à partir des futurs paiements dus escomptés aux taux d'intérêt du marché.

CLASSES ET CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS SELON LES VALEURS COMPTABLES ET LES JUSTES VALEURS

1000 CHF	Prêts et créances	A la juste valeur par le compte de résultat	Disponible à la vente	Engagements financiers au coût d'acquisition	Total valeur comptable	Total de la juste valeur
31.12.2017						
Liquidités et placements à court terme	218 002	—	—	—	218 002	218 002
Créances issues de transactions sans contrepartie	470 086	—	—	—	470 086	470 086
Créances issues de transactions avec contrepartie	12 912	—	—	—	12 912	12 912
Placements financiers et prêts	232 412	50 863	6 366	—	289 641	289 641
Actifs de régularisation	1 954	—	—	—	1 954	1 954
Engagements courants	—	—	—	68 631	68 631	68 631
Engagements de leasing financier	—	—	—	285 803	285 803	285 803
Autres engagements financiers	—	919	—	80 768	81 687	81 688
Passifs de régularisation	—	—	—	9 031	9 031	9 031

L'EPFL ne possède aucun actif financier détenu jusqu'à échéance.

NIVEAUX HIÉRARCHIQUES DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LEUR JUSTE VALEUR

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur doivent être publiés selon une hiérarchie d'évaluation à trois niveaux :

- Niveau 1. Cours boursiers sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2. Méthodes d'évaluation selon lesquelles toutes les principales entrées se fondent sur des données de marché observables.
- Niveau 3. Méthodes d'évaluation selon lesquelles les principales entrées ne reposent pas sur des données de marché observables.

1000 CHF	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Valeur comptable / juste valeur
31.12.2017				
Placements financiers	50 863	5 600	28	56 491
Engagements financiers	–	919	–	919

Résultat net par catégorie d'évaluation

1000 CHF	Prêts et créances	A la juste valeur par le compte de résultat	Disponible à la vente	Engagements financiers
Produits des intérêts (+) / charges d'intérêts (-)	14	530	–	– 8 668
Produits des participations	–	–	37	–
Variation de la juste valeur	–	788	–	–
Différences nettes de change	– 99	– 629	–	–
Dépréciations	–	–	–	–
Reprises de pertes de valeur	–	–	–	–
Bénéfices et pertes reclassés des capitaux propres au compte de résultat	–	–	–	–
Résultat net comptabilisé dans le compte de résultat	– 85	689	37	– 8 668
Résultat net comptabilisé dans les capitaux propres	–	–	–	–
Total du résultat net par catégorie d'évaluation	– 85	689	37	– 8 668

Les charges d'intérêts sont principalement liées aux engagements de leasing financier mais aussi aux emprunts hypothécaires.

29 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS ET CRÉANCES CONDITIONNELLES

Engagements conditionnels

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Cautionnements	–	–	–
Garanties	500	1 000	500
Litiges	–	–	–
Autres	1 106 388	268 665	– 837 723
Total engagements conditionnels	1 106 888	269 665	– 837 223

L'EPFL dispose de garanties d'un montant de KCHF 1000 servant à couvrir les éventuelles créances douanières étrangères dans le cadre des transactions transfrontalières. La durée de ces engagements n'est pas limitée.

La forte baisse des autres engagements conditionnels provient essentiellement des engagements de leasing des sociétés simples SQIE et SQNE qui sont, à partir du 01.01.2017, présentés dans les capitaux étrangers (voir annexe 23). Les autres engagements conditionnels restants concernent les éléments suivants:

- Fondation Campus Biotech Geneva: KCHF 255 794. La Fondation Campus Biotech Geneva, l'Université de Genève et l'EPFL sont signataires du bail à loyer des bâtiments. Les engagements conditionnels représentent l'engagement solidaire résiduel jusqu'à l'échéance du bail à loyer, y compris remise en état des locaux.
- Un audit de la Commission Européenne apporte un risque d'inéligibilité de certains coûts de projets. Le risque extrapolé maximal est évalué à KCHF 12 839.

En outre, il existe des engagements conditionnels non chiffrés en lien avec la participation de l'EPFL dans des consortiums de recherche.

Créances conditionnelles

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Créances hors bilan	–	422	422
Autres	–	969	969
Total créances conditionnelles	–	1 391	1 391

Le montant de KCHF 969 correspond au versement probable suite à une décision de justice.

30 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

1000 CHF	31.12.2016	31.12.2017	Ecart absolu
Engagements contractuels jusqu'à 1 an	7 303	3 861	– 3 442
Engagements contractuels entre 1 et 5 ans	–	–	–
Engagements contractuels à plus de 5 ans	–	–	–
Sans échéances / indéterminé	–	–	–
Total engagements contractuels	7 303	3 861	– 3 442

Les engagements contractuels à moins d'un an concernent de nouvelles commandes de plus de KCHF 500 relatives à des équipements scientifiques.

En outre, l'EPFL s'est engagée par contrat à couvrir les frais suivants:

- 40% des coûts de la Fondation Wyss Center for Bio- and Neuroengineering à Genève.
- Les charges d'entretien lourd, charges de transformation et travaux de rénovation des aménagements intérieurs et équipements d'exploitation du bâtiment Microcity à Neuchâtel.

31 LEASING

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Echéances			
Echéance jusqu'à 1 an	6 206	5 909	– 297
Echéance entre 1 et 5 ans	22 630	22 178	– 452
Echéance à plus de 5 ans	111 448	103 515	– 7 933
Redevances futures des leasings opérationnels résultant des contrats non-résiliables au 31.12	140 283	131 602	– 8 681
Charges de leasing			
Paiements de leasing minimaux	6 174	6 282	108
Redevances de leasing au titre de sous-locations	–	–	–
Charges de leasing de la période	6 174	6 282	108
Informations complémentaires			
Futurs produits des sous-locations (résultant des contrats non résiliables)	–	–	–

32 RÉMUNÉRATION DES PERSONNES CLÉS DU MANAGEMENT

1000 CHF	2016	2017	Ecart absolu
Direction	2 024	2 551	527

33 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DU BILAN

Aucun événement postérieur à la date de clôture n'est à signaler.

34 LISTE DES ENTITÉS CONTRÔLÉES ET ASSOCIÉES (PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION)

En règle générale, l'EPFL n'a aucun droit sur le patrimoine des entités contrôlées et associées. L'EPFL ne peut ainsi pas exiger un transfert de fonds ou accéder d'une autre façon aux ressources de ces entités.

Le périmètre de consolidation de l'EPFL comprend les entités suivantes.

Entités contrôlées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Part des droits de vote 31.12.2017	Part des droits au capital 31.12.2017	Date de clôture des comptes
Fondation pour les étudiants de l'EPFL	Fondation	Soutien d'étudiants de l'EPFL pour lesquels leur situation financière personnelle rend difficile la poursuite de leurs études	Ecublens (VD)	60 %	100 %	31.12.2017
Fondation EPFL Innovation Park	Fondation	Exploitation de cinq bâtiments abritant des start-ups	Ecublens (VD)	42 %	100 %	31.12.2017
SQIE – Société pour le quartier de l'innovation de l'EPFL	Société simple	Exploitation de six bâtiments abritant des entreprises technologiques	Ecublens (VD)	100 %	100 %	31.12.2017
SQNE – Société pour le quartier nord de l'EPFL	Société simple	Centre des congrès, logements pour étudiants, hôtel et commerces	Ecublens (VD)	75 %	100 %	31.12.2017

L'EPFL détient un intérêt de 100% dans la SQNE par un contrôle direct de 90%, par un contrôle indirect de 5% au travers de la Fondation EPFL Innovation Park intégralement consolidée, ainsi que par un intérêt indirect de 5% au travers de l'entité associée Les Bois Chamblard dans laquelle l'EPFL détient un intérêt de 100%. En raison de l'intérêt de 100% dans la fondation Les Bois Chamblard, la SQNE est intégralement consolidée sans considération et présentation d'intérêts non contrôlant.

Entités associées

	Forme juridique	Type de collaboration / d'activité commerciale	Siège	Part des droits de vote 31.12.2017	Part des droits au capital 31.12.2017
Les Bois Chamblard	Fondation	Mise à disposition d'une infrastructure dédiée aux rencontres et séminaires	Buchillon	40 %	100 %
Fondation Campus Biotech Geneva	Fondation	Exploitation d'un centre de recherche universitaire et de compétence technologique multidisciplinaire d'importance nationale ou internationale dans les domaines de la bio et de la neuroingénierie	Genève	25 %	50 %
Fondation du Centre universitaire protestant de Lausanne	Fondation	Mise à disposition de logements aux étudiants de l'EPFL et de l'Unil	Lausanne	29 %	60 %
Fondation "Institut d'imagerie moléculaire translationnelle IIMT"	Fondation	Aide au développement de nouveaux programmes de recherche translationnelle et d'innovation technologique dans le domaine de l'imagerie moléculaire	Genève	50 %	50 %

Entités en-dessous des seuils de matérialité

L'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF définit des seuils de prise en compte dans le périmètre de consolidation. Conformément à l'annexe 2 de ladite ordonnance, les entités qui satisfont aux critères de consolidation mais n'atteignent pas ces seuils doivent être présentées comme suit et sont exclues du périmètre de consolidation de l'EPFL.

	31.12.2017
Entités contrôlées	
Nombre	4
Total du bilan (KCHF)	13 502
Entités associées	
Nombre	4
Total du bilan (KCHF)	24 025

Reg. Nr. 1.18039.939.00125.002

Rapport de l'organe de révision

au Président de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), comprenant le compte de résultat consolidé 2017, le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que l'annexe des comptes annuels consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables (avant-propos exclu).

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'EPFL au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et sont conformes aux exigences légales et au manuel comptable du domaine des EPF.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes internationales d'audit (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS), et conformément à l'article 35ater de la loi fédérale sur les EPF (RS 414.110). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels consolidés ». Nous sommes indépendants de l'EPFL conformément à la loi sur le Contrôle fédéral des finances (RS 614.0) ainsi qu'aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations du rapport de gestion

La Direction de l'EPFL est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent autrement présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Dans ce contexte, nous renvoyons au paragraphe du présent rapport intitulé « Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires ».

Responsabilité de la Direction de l'EPFL pour les comptes annuels consolidés

La Direction de l'EPFL est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IPSAS et les exigences légales (ordonnance sur le domaine des EPF, RS 414.110.3; ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123; manuel comptable du domaine des EPF). La Direction de l'EPFL est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, la Direction de l'EPFL est responsable d'évaluer la capacité de l'EPFL à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'EPFL à poursuivre ses activités.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux ISA et aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels consolidés, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'EPFL.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par la Direction de l'EPFL selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de l'EPFL à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe des comptes annuels consolidés ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par l'EPFL de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations données dans l'annexe, et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'EPFL.
- Nous recueillons des éléments probants suffisants et adéquats sur les informations financières des entités et sur les activités au sein de l'EPFL, afin de délivrer notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels consolidés. Nous avons la responsabilité exclusive de notre opinion d'audit.

Nous nous entretenons avec la Direction de l'EPFL et le comité d'audit du Conseil des EPF, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à la loi sur le Contrôle des finances et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'il n'existe pas de contradictions entre le reporting sur le personnel dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés, ni entre les données financières dans le rapport de situation et les comptes annuels consolidés.

En outre, conformément à l'art. 21 al. 2 de l'ordonnance sur les finances et la comptabilité du domaine des EPF, nous attestons qu'une gestion adéquate des risques a été appliquée selon les prescriptions du Conseil des EPF.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes annuels consolidés.

Berne, le 27 février 2018

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES

Martin Köhli
Expert-réviseur agréé

Patrick Wegmann
Expert-réviseur agréé





EPFL.CH

PROJET : EPFL

GRAPHISME & IMPRESSION : CENTRE D'IMPRESSION EPFL

